

APPROBATION DU CONSEIL
Procédure de non-objection

27 juin 2024

POUR INFORMATION

MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Vincent O. NMEHIELLE
Secrétaire général

OBJET : MAURITANIE : PROJET DE PROMOTION DE CHAINES DE VALEURS AGRICOLES SENSIBLES AU GENRE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN SOUTIEN AU PROGRAMME D'APPUI A LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE (PCVASGEF-PATAM) *

DON GAFSP DE 17 MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS

La **proposition de don** citée en objet et le **Projet de résolution** ont été soumis à votre examen, suivant la **procédure de non- objection**, le 13 juin 2024.

N'ayant reçu aucune objection jusqu'au **27 juin 2024, à 17 heures**, cette proposition de don est considérée comme **approuvée** et la **Résolution adoptée**.

P.J.

Cc: Le Président

***Pour toute question relative à ce document, prière de s'adresser à :**

Mme B. DUNFORD	Vice-présidente	AHVP	Poste 4022
M. M. EL AZIZI	Directeur général	RDGN	Poste 1414
M. M. FREGENE	Directeur	AHAI	Poste 5586
M. S. AMADOU	Conseiller juridique général	PGCL	Poste 3333
M. V. CASTEL	Chef de division	AHAL3	Poste 1405
Mme M. KEI-BOGUINARD	Chef de division	PGCL.1	Poste 2418
Mme M. BLOMBERG	Responsable pays	RDGN	Poste 1500
M. R. MAROUKI	Chef d'équipe	AHAL3	Poste 1454

N° de référence : **P-MR-AA0-011**
Projet d'Investissement Souverain

Langue : Français
Original : Français

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

**PROJET DE PROMOTION DE CHAINES DE VALEURS AGRICOLES SENSIBLES AU
GENRE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN SOUTIEN AU PROGRAMME D'APPUI A
LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE (PCVASGEF-PATAM)**

MAURITANIE

17 Millions de Dollars des Etats-Unis

La divulgation publique de ce document avant l'approbation du Conseil d'administration est restreinte sans le consentement par écrit du pays concerné. Sans le consentement du pays concerné, le document sera rendu public après examen et approbation par le Conseil d'administration, conformément à la Politique de Diffusion et d'Accessibilité de l'Information (DAI) de la BAD.

Vice-président	Beth DUNFORD, AHVP
Directeur Général	Mohamed EL AZIZI, RDGN
Directeur Sectoriel	Martin FREGENE, AHAI
Manager Sectoriel	Vincent CASTEL, AHAI3
Manager Pays	Malinne BLOMBERG, DGA, RDGN
Chargé de Projet	Rafâa MAROUKI, Chef d'équipe, Agroéconomiste en Chef, AHAI.3/RDGN
Equipe de Projet	Issam MOKNI, Juriste principal, PGCL/RDGN
	Mamadou. Abdoul. KANE Consultant en développement rural, AHAI.3
	Amine MOUAFFAK, Chargé de programme pays résident
	Saida BENCHOUK, Chargée de la passation des marchés, SNFI.1
	Alain NNA, Coordinateur Régional de la gestion financière, SNFI.2
	Rosa IJIMBERE, Spécialiste genre, AHGC.1
	Mansour HAMZA, Analyste financier en Chef, FIST
	Ndeye DIOP Spécialiste en sauvegarde environnementale, SNSC
	Linguère Mously Mbaye, Principale chargée de fragilité et résilience, RTDS
	Balgis OSMAN-ELASHA, Spécialiste Changement Climatique, RDGN
	Ali ADDALI consultant analyste financier AHAI.3
	Fulbert EGNILE, Chargé Principal des décaissements, FIFC.3
	Selima GHARBI, Chargé des décaissements, RDGN/FIFC.3
	Pairs évaluateurs
M. Hatem FELLAH, Agronome principal, AHAI.5/SNFO	
Mme Célestine MENGUE MEDOU, Chargé Supérieure de l'Agriculture, AHAI/RDGC	
M. Hamadi LAM Consultant Suivi portefeuille projets GAFSP	

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



MAURITANIE

PROJET DE PROMOTION DE CHAINES DE VALEURS AGRICOLES SENSIBLES AU GENRE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN SOUTIEN AU PROGRAMME D'APPUI A LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE (PCVASGEF-PATAM)

RAPPORT D'EVALUATION

AHAI/RDGN

Juin 2024

CONTRE-VALEURS MONÉTAIRES

Taux de change effectif [Février 2024]

Unité monétaire : Nouvelle Ouguiya Mauritanienne (MRU)

Unité monétaire	Équivalent
1 UC	53,16973 MRU
1 UC	1,32988 USD
1 UC	1,22717 €
1 USD	39,98084 MRU
1 €	43,32711 MRU

EXERCICE FISCAL

01-01– 31-12

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3.28 Pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce (")
1 kilomètre (km)	0,62 mille
1 Hectare (ha)	2.471 Acres

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	1
A. Contexte, stratégie et objectifs du pays	1
B. Contexte sectoriel et institutionnel	2
C. Justification de la participation de la Banque.....	3
D. Coordination de la coopération avec les partenaires techniques et financiers.....	4
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
A. Objectif de développement du Projet	5
B. Théorie du changement	5
C. Composantes du Projet.....	6
D. Coût du projet et modalités de financement	8
E. Bénéficiaires de la zone cible et de la population du projet et autres intervenants	9
F. Expérience et leçons du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception	10
3. FAISABILITÉ DU PROJET	11
A. Analyse financière et économique.....	11
B. Sauvegardes environnementales et sociales	13
C. Autres priorités transversales	16
4. MISE EN ŒUVRE	17
A. Arrangements institutionnels de mise en œuvre.....	17
B. Approvisionnement	18
C. Gestion financière, décaissement et vérification	18
D. Suivi-évaluation du Projet	19
E. Gouvernance.....	20
F. Durabilité.....	20
G. Gestion des risques	20
H. Renforcement des connaissances	20
5. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ.....	21
A. Instrument juridique	21
B. Conditions et engagements liés à l'intervention de la Banque	21
C. Conformité aux politiques de la Banque	22
6. RECOMMANDATION	22
Appendice I : Approbation du GAFSPet requête du Gouvernement à la Banque	23
Appendice II : Cadre de résultats du Projet.....	25
Appendice III : NOCES	27
Appendice IV : Liste des annexes techniques (Volume 2 du rapport d'évaluation)	28

Abréviations et acronymes

AEFPF	Facilité africaine de production alimentaire d'urgence
AFD	Agence française de développement
AT	Appui technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
BO	Bulletin Officiel
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
COVID-19	Corona virus disease 2019
DAO	Dossier d'appel d'offres
EHF	Equité Homme Femme
FEM	Fonds d'Entretien et de Maintenance
FSN	Fonds Spécial du Nigeria
IPM	Initiative Produire en Mauritanie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI	Fonds Monétaire International
IPM	Initiative Produire en Mauritanie
GoM	Gouvernement Mauritanien
INS	Institut National des Statistiques
JEA	Jeunes Entrepreneurs Agricoles
MA	Ministère de l'Agriculture
ME	Ministère de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Economie et du Développement Durable
MF	Ministère des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NA	Non Appliqué
PAHABO	Projet d'Aménagement Hydro-Agricole de Brakna-Ouest
PCVASG	Promotion de Chaines de Valeur Agricoles Sensibles au Genre
PCVASGEF	Promotion de Chaines de Valeur Agricoles Sensibles au Genre et de l'Entrepreneuriat Féminin
PATAM	Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie
PELIMIR	Promotion de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle en Milieu-rural - GIZ
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGP	Plan de Gestion des Pestes
PIB	Produit Intérieur Brut
PMF	Périmètre Maraîcher Féminin
PPP	Partenariat Public Privé
P2RS	Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PRIMRAP	Programme de renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale
PSST	Plan de Santé Sécurité des Travailleurs et des populations
PTF	Partenaires Techniques et financiers
SA	Secteur Agricole
SAU	Superficie Agricole Utile
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SOVI	Suivi Orienté vers l'Impact
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TdR	Termes de Référence
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	Unité de Compte
UE	Union Européenne
USD	Dollar américain
ZTAI	Zone de transformation agro-industrielle

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du Projet:	Projet de Promotion des Chaînes de Valeurs Agricoles Sensibles au Genre et de l'Entreprenariat Féminin en soutien au PATAM (PCVASGEF-PATAM)
Secteur (s) :	Agriculture
Emprunteur/ Bénéficiaire du don:	République Islamique de Mauritanie (RIM)
Instrument (s) du projet:	DON GAFSP
Agence de mise en œuvre :	Ministère de l'Agriculture

CONTEXTE STRATEGIQUE DU PAYS

Période du document de stratégie par pays :	2023-2028
Priorités du document de stratégie par pays appuyées par le projet :	(i) Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents ; (ii) Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs.
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) – Horizon 2025 ; SCAPP-2016/2030
Classification du projet:	High 5s- Nourrir l'Afrique (1.0) Sous thèmes Investissement dans les infrastructures (matérielles et immatérielles) (1.3) ; Valeur ajoutée (1.2) ; Inclusion et développement durable (1.6) ODD 2 (Faim zéro) ; ODD 6 (Eau propre et assainissement) ; ODD 7 (énergie propre et abordable) ; ODD 12 (Consommation et Production responsables) et ODD 5 (Egalité entre les sexes) ; ODD13 – Lutte contre le Changement Climatique et ODD 15 – Vie Terrestre 2.1 Renforcement des chaînes de valeur agricoles ; 2.2 Mise à l'échelle des technologies performantes ; 2.3 Renforcement de la nutrition et de la sécurité Alimentaire
Performance du pays et évaluation institutionnelle :	Moyenne à 3,6 sur 6 sur la période 2016-2021.
Projets à risque dans le portefeuille de pays :	35% - décembre 2023

CATÉGORISATION DES PROJETS

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 2, [Février2024] validé dans ISTS et confirmé dans SAP le 01/02/2024
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Catégorisation des mesures de protection du climat :	Catégorie 2

Évaluation du prisme de fragilité et de résilience :	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	1

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/BAD

Taux d'intérêt:	NA
Frais de service:	NA
Commission d'engagement:	NA
Echéance:	2024 – 2028
Délai :	27 Juin 2024 – 31 Décembre 2028

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UA	USD	
Fonds GAFSP	12,78	17,00	Don GAFSP
Contribution du gouvernement :	0,41	0,54	
Coût total du projet :	13,19	17,54	

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPONENTES

Objectif de développement du projet :	L'objectif du projet attendu est d'augmenter la productivité, valoriser les produits agricoles et soutenir l'autonomisation et la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des filles.
Composantes du projet	Aménagements structurants et résilients. (9,07 MUSD)
	Développement des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. (7,80 MUSD)
	Coordination du Projet. (0,68 MUSD)

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation NCP :	Juillet 2023
Mission d'évaluation :	Février 2024
Présentation prévue au conseil d'administration	27-06-2024
Mise en vigueur :	Juillet 2024
Période d'exécution du Projet :	Juin 2024-Décembre 2028
Revue à mi-parcours prévue :	Novembre 2026
Date de clôture du projet :	31-12-2028

Résumé analytique

1. Le PCVASGEF est une opération d'investissement qui met l'accent sur l'autonomisation des femmes et l'adaptation au changement climatique en ciblant la promotion inclusive de la filière de maraîchage (considérée comme filière féminine par excellence en Mauritanie). Il s'intègre dans le cadre du Programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM) financé par le FAD, le FSN et la BID et est en bonne articulation avec les orientations de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) 2025 du pays et de la Stratégie « Nourrir l'Afrique » de la Banque. Le projet est en cohérence avec les options du PATAM programme structurant mobilisant outre le Groupe de la Banque, plusieurs partenaires financiers (BID et FEM). Le projet vient ainsi mettre à l'échelle les actions de développement des chaînes de valeur (CV) déjà entamées en mettant l'accent et de manière spécifique sur l'autonomisation des femmes dans les régions du Brakna et du Trarza.

2. La Mauritanie reste l'un des pays le plus affecté par la crise mondiale sur les prix des denrées alimentaires. Cette situation s'est détériorée au cours des années 2022 et 2023 sous l'effet des quatre phénomènes contraignants suivants : i) une relance post COVID coûteuse; ii) une hyper dépendance structurelle face aux importations des produits alimentaires (selon la note de diagnostic pays 2023 élaborée par la Banque la production agricole couvre au plus 40% des besoins alimentaires du pays. La production céréalière, très irrégulière d'une année à l'autre, ne couvre que 30% des besoins de la population et par conséquent largement tributaire des importations et de l'aide alimentaire. La production vivrière demeure fortement déficitaire avec 70 % des besoins alimentaires importés¹) ; iii) l'incidence des changements climatiques et de la sécheresse impactant les campagnes agricoles et leurs niveaux de production ; iv) un contexte macroéconomique national et international contraignant impactant l'accessibilité aux marchés et favorisant une tendance inflationniste. Au cours de la dernière décennie, la production moyenne céréalière avoisine 405 000 T et ne couvre que 30% des besoins nationaux. La différence (70%) est couverte par des importations qui deviennent de plus en plus pesantes. La valorisation des potentialités agricoles disponibles pour le pays et l'augmentation des niveaux de production et de productivité constituent l'issue appropriée à ces crises d'insécurité alimentaire récurrentes.

3. L'objectif sectoriel est de contribuer à augmenter les revenus des femmes pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des conditions de vie des populations-cibles. L'objectif du projet attendu est d'augmenter la productivité, valoriser les produits agricoles et soutenir l'autonomisation et la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des filles. Pour atteindre les objectifs visés, le PCVASGEF complémentaire au PATAM prévoit les mêmes composantes avec un accent particulier sur le genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes : i) Aménagements hydro-agricoles structurants ; ii) Promotion des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; iii) Renforcement des capacités et coordination du projet. Le projet privilégie une démarche participative et intégrée visant la promotion de l'inclusion et la résilience des agricultrices face aux contexte contraignant, aux chocs extérieurs et aux changements climatiques. En ce sens, le PCVASGEF est conforme au High's 5, à la stratégie décennale de la Banque, à la stratégie Nourrir l'Afrique, aux orientations du DSP de la Mauritanie 2023-2028, à la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) du pays et à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP, 2016-2030). Sur la base des avantages

¹ A préciser que la dépendance est moins forte pour les produits animaux, notamment la viande rouge dont la production excède la consommation nationale.

comparatifs de la Banque, le projet vient compléter les actions entreprises par le PATAM et le PCVASG approuvés respectivement en décembre 2018 et septembre 2021 et particulièrement les projets financés par la BID, le FSN, l'UE, la coopération allemande (GIZ) et la coopération espagnole et l'opération multinationale financée par le FEM en cours de lancement.

4. Le coût global du Projet est estimé à 17,54 millions USD et sera financé par un Don GAFSP d'un montant de 17 millions USD sur une période de quatre ans et demi (mai 2024-décembre 2028). Le Projet appuiera l'amont de la production maraichère à travers le conseil agricole, l'extension des superficies irriguées ainsi que la formation des agricultrices et des organisations de base (coopératives, GIE, associations féminines, jeunes start-ups innovantes, etc).

5. Les principales réalisations portent sur (i) des aménagements structurants et résilients et la mise en valeur de périmètres maraichers féminins (1.014 ha répartis dans 321 petites unités modulaires de 2 à 4 hectares) et de 4.500 ha de cuvettes en décrue améliorée ; (ii) la construction et l'équipement de douze (12) plateformes intégrées (centres polyvalents de promotion des activités féminines connectés à l'Internet) et de deux (2) unités de conditionnement et de stockage de légumes et de 6 marchés locaux de légumes; (iii) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur de maraichage et l'appui à l'organisation et la structuration des organisations féminines (près de 205 coopératives maraichères féminines), iv) la mise en place de 12 caisses d'épargne et de crédit agricole, v) la mise en place d'un incubateur et l'accompagnement de 40 jeunes agri preneurs porteurs de projets innovants, vi) l'appui à la sécurisation foncière (1.014 ha de périmètres maraichers féminins et 4.500 ha de décrue améliorée). En touchant directement près de 22.200 ménages et indirectement près de 90.000 personnes, le projet permettra d'améliorer la sécurité alimentaire et de renforcer la résilience des ménages et en particulier les franges vulnérables (femmes et jeunes) par la mise en place des systèmes d'irrigation innovants et efficaces, la promotion de l'utilisation de l'énergie solaire, la transformation agricole et la montée en gamme des chaînes de valeurs, le développement de l'entreprenariat féminin, la mise en place d'un dispositif de microfinancement inclusif et la diffusion des connaissances techniques et organisationnelles requises (utilisation des divers systèmes d'information, conseils agricoles, accès aux marchés, etc).

6. Le PCVASGEF sera exécuté par le Ministère de l'Agriculture. Il sera mis en œuvre par la même unité de coordination de Projet (UCP) du PATAM logée au sein de la SONADER. L'UCP sera chargée de la coordination des activités du Projet avec une implication des structures concernées (Ministère de l'Environnement, Agence TECHGHIL, Organisations professionnelles, etc) qui signeront dans ce cadre des conventions de partenariat avec le Projet pour la mise en œuvre des activités qui les concernent.

1. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs du pays

1. **La Mauritanie est située dans le Sahel marquée depuis des décennies par des sécheresses récurrentes et peine à diversifier son économie.** En effet d'une part, la gestion de rente des industries extractives qui génèrent peu d'emplois, compromet la diversification de l'économie. De façon globale, la croissance économique du pays, est restée assez faible et n'a pas pu amorcer une réduction significative du niveau de pauvreté multidimensionnelle (2,3 millions de personnes, soit 56,9% de la population) qui touche encore plus de la moitié de la population en 2023 ni impulser une croissance inclusive et durable. Par ailleurs, la vulnérabilité au changement climatique touche tous les secteurs et impacte les conditions socioéconomiques déjà précaires se traduisant par un recours continu à l'aide pour de nombreuses populations victimes de la sécheresse. De fait le pays connaît récemment une vague de migrations et de façon récurrente une forte urbanisation liée à l'exode rural résultant de la dégradation des ressources naturelles, au changement climatique et des conditions de vie précaires notamment dans le milieu rural (48 % de la population en 2020). En effet, la vulnérabilité s'accroît pour de nombreux ménages en milieu rural avec un accès limité aux denrées alimentaires et aux intrants agricoles. La situation est devenue encore plus difficile à cause de la pandémie de la COVID 19 et d'autres chocs externes qui ont fragilisé les moyens de vies et renchéri le prix des denrées alimentaires. L'expérience positive du projet d'aménagement du Brakna Ouest (PAHABO) de retour d'exode inverse de 1 500 ménages de la ville vers le milieu rural, a été mise à profit. Ainsi les aménagements de petits périmètres maraichers féminins et d'amélioration des cultures de décrue ont été pris en considération dans la formulation du présent projet

2. **Afin de répondre à ces défis la Stratégie de croissance accélérée et de bien-être partagé (SCAPP) (2016-2030) a été adoptée par les autorités.** Cette Stratégie constitue pour la Mauritanie le cadre de référence en termes de développement, de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois, et repose sur les trois leviers suivants : i) La Promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable ; ii) La formation du capital humain et l'accès aux services de base ; et iii) Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Cette stratégie a été affinée au monde rural au sein de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) – Horizon 2025. Cette stratégie couvre cinq domaines stratégiques d'appui : 1. Infrastructures, 2. Recherche, 3. Conseil rural, 4. Financement, 5. Commerce. Pour finir un Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été élaboré et approuvé en 2016 pour rendre opérationnelle la SDSR.

3. **C'est dans ce cadre que le Programme d'appui à la transformation de l'agriculture en Mauritanie (PATAM) – au sein duquel s'inscrit le projet PCVASGEF- a été lancé en vue de contribuer davantage à la relance et à la transformation structurelle de l'agriculture en Mauritanie** et par conséquent à une diversification de l'économie et à une croissance inclusive et à la formation de pôles régionaux de développement équilibré. Le présent projet PCVASGEF en soutien au PATAM, est ainsi en parfaite articulation avec les orientations stratégiques en matière de renforcement de la sécurité alimentaire du Gouvernement (SCAPP-2016/2030 SDSR).

4. **Le projet PCVASGEF s'inscrit aussi dans le cadre des cinq priorités stratégiques de la Banque – (High's 5), notamment les priorités "Nourrir l'Afrique", "Améliorer le bien-être des Africains" et « Industrialiser l'Afrique ».** Il est bien aligné i) à la « Stratégie décennale du Groupe de la Banque » [2024-2033] (objectifs d'inclusion, de résilience et de durabilité pour créer un continent prospère, inclusif, résilient et intégré) ; ii) au premier pilier de la stratégie d'assistance de la Banque en Mauritanie DSP 2023-2028 relatif à « Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents. ; iii) à la stratégie agricole de la Banque, Nourrir l'Afrique [2016-2025] et les orientations du Sommet Dakar II des Chefs d'Etat sur la souveraineté alimentaire et résilience ; iv) à la Stratégie de l'Emploi des Jeunes en Afrique (2016-2025) ; iv) à la stratégie relative au genre de la Banque 2021-2025, notamment les piliers I et II (Autonomisation des femmes par l'accès au financement et aux marchés concernant la création d'emploi pour les femmes ; Accélérer l'insertion professionnelle et de la création d'emplois pour les

femmes par le renforcement des compétences) ; v) la Stratégie Eau (2021/2025) de la Banque (gestion intégrée et durable des ressources en eau) ; et vi) la Priorité I de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique portant sur le renforcement des capacités institutionnelles, la Priorité II de la même stratégie portant sur la construction des sociétés résilientes et la Priorité III qui vise à catalyser les investissements du secteur privé. En termes d'appui aux ODD, le projet cible principalement l'ODD 2 (Faim zéro) ; l'ODD 12 (Consommation et Production responsables) et l'ODD 5 (Egalité entre les sexes). Le projet a aussi des effets sur l'ODD13 – Lutte contre le Changement Climatique et l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 7 (énergie propre et abordable) et l'ODD 15 – Vie Terrestre.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

5. **La prévalence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire persiste dans le milieu rural, et reste variable selon les saisons.** Et ce même si, la situation alimentaire actuelle s'est améliorée en raison de la bonne pluviométrie pour la campagne 2022/2023. Les enquêtes réalisées par le cadre harmonisé (CH/CILSS) d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (mars 2023), font ressortir que 7,67% de la population du pays est en insécurité alimentaire avec moins de 1% souffrant de la forme sévère. La situation en juin-août 2023, est encore plus critique avec 472 275 personnes en insécurité alimentaire soit 13,3% de la population dont 6% en situation sévère.

6. **L'agriculture mauritanienne étant majoritairement de type pluvial (environ 10% seulement des superficies cultivées sont conduites en irrigation), elle reste largement vulnérable aux changements climatiques et aux phénomènes extrêmes (alternances de périodes de sécheresse et d'inondation).** Les filières sont peu structurées et les acteurs de ces filières mal organisés. L'interaction entre l'amont et l'aval du secteur est très faible et la valorisation et la transformation des produits agricoles restent très limitées pour pouvoir capter la valeur au niveau local et générer les dynamiques de développement requises. Malgré les potentialités en place, le stockage, le conditionnement, la commercialisation et l'accès aux marchés sont des contraintes de taille pour déclencher ces dynamiques.

7. **En dépit des atouts naturels, l'agriculture rencontre certaines contraintes** d'ordre : (i) naturel : elle reste tributaire des aléas climatiques et est considérée comme un secteur à haut risque à défaut d'un mécanisme de partage des risques et d'assurances agricoles ; (ii) structurel : les disparités régionales sont très marquées concernant la répartition des terres cultivables avec quatre zones agroécologique principale : la zone saharienne, la zone sahélienne, la zone maritime et la zone du fleuve Sénégal. Cette dernière ayant le plus grand potentiel agricole. Par ailleurs les niveaux d'intensification et de mise en valeur restent encore faibles ; (iii) économique : la productivité des terres et les rendements atteints demeurent relativement faibles (0,6 tonne/ha en décrue naturelle) ce qui ne permet pas de générer des revenus agricoles suffisants, la capacité d'investissement reste limitée du fait d'un dispositif insuffisant de financement du secteur et une faible attraction du secteur privé ; (iv) structure et statuts fonciers contraignants : un régime foncier rural traditionnel peu incitatif pour les investisseurs et une insécurité foncière.

8. **Néanmoins La mise en valeur du potentiel facilement irrigable existant (135 000 ha) dans la vallée du fleuve Sénégal (lieu d'intervention du Projet) contribuerait pleinement au développement du secteur agricole.** En perspective, la qualité du potentiel disponible de superficies facilement irrigables non encore exploité et suffisamment valorisé (49 215 ha de cultures de décrues contrôlées), offre des opportunités pour l'intensification et la diversification des productions agricoles et la création d'emplois. En effet, la valorisation de ce potentiel contribuera à un développement plus inclusif et à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire du pays.

9. **Consciente de ce potentiel inexploité, la Mauritanie s'oriente vers des actions plus résolues pour améliorer sa souveraineté alimentaire.** Le Gouvernement déploie des efforts pour le développement de l'irrigation avec un accent particulier sur le riz. La production brute de céréales

pendant la campagne 2020/2021 a atteint 405 000 tonnes (sur 278 000 ha toutes saisons confondues) dont 309 000 tonnes de paddy sur 72 000 ha. Le niveau des superficies emblavées (6 000 ha) et des productions maraichères, reste relativement faible et le pays recourt aux importations à partir du Maroc et du Sénégal pour couvrir ses besoins. Le Gouvernement imprime une nouvelle impulsion au développement des cultures maraichères pratiquées essentiellement par les femmes.

10. **Par ailleurs, les femmes rurales représentent 52% de la population et occupent une place importante dans le développement socioéconomique des ménages.** Toutefois elles sont les plus affectées par la vulnérabilité à cause d'un taux élevé de pauvreté, d'analphabétisme et de chômage. Elles ont moins d'accès à l'information. Les inégalités de genre observées, induisent des disparités entre les hommes et les femmes, ainsi qu'un manque d'inclusion économique et sociale des femmes. Les femmes se regroupent en coopératives de production sous forme de microentreprises pour mieux faire face aux difficultés d'accès aux ressources. Elles sont très actives dans la filière maraichère (chaîne de valeur (CV) retenue dans le cadre du projet).

11. **C'est dans ce cadre que, le compact pour l'agriculture et l'alimentation en Mauritanie a été signé lors du Sommet Dakar II « Nourrir l'Afrique–Souveraineté alimentaire et résilience » tenu en janvier 2023.** La priorité est accordée aux productions animales et vivrières. Le Groupe de la Banque accompagne la Mauritanie depuis plusieurs années dans le développement économique du pays en général et en particulier dans le secteur rural. Il poursuit son appui et joue le rôle de Chef de file dans le cadre de mise en œuvre du programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM). Ce programme entame la levée des principales contraintes structurelles du secteur agricole (faibles capacités des organisations paysannes, accès au crédit, manque d'entretien et de maintenance des infrastructures agricole, problèmes de sécurisation foncière, de développement des filières stratégiques, de promotion des chaînes de valeurs, de conservation et de commercialisation des légumes, etc.). Le projet PCVASGEF s'inscrit donc dans cette perspective en vue d'améliorer les revenus des ménages et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le présent projet a pour objectif d'améliorer la productivité par la maîtrise de l'eau, de renforcer les capacités des coopératives et des acteurs et de valoriser les produits dans la chaîne de valeur. Il permettra ainsi de lever les principales contraintes du secteur dans sa zone d'intervention. Par ailleurs, les légumes apporteront des compléments alimentaires essentiels pour permettre l'amélioration de la nutrition et notamment dans le développement cognitif des enfants encore frappés par la malnutrition. En prolongement des actions en cours dans le cadre du PATAM, le projet prévoit des activités devant permettre un meilleur accès des femmes aux terres et la sécurisation foncière des coopératives bénéficiaires des périmètres maraichers féminins (PMF).

C. Justification de la participation de la Banque

12. **Le Gouvernement Mauritanien a engagé, depuis le déclenchement de la crise alimentaire en 2022, un dialogue avec ses partenaires au développement sur les conditions à mettre en place pour garantir un approvisionnement adéquat du marché local et sur la mise en place de conditions de relance de la production agricole nationale.** C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adhéré au **Sommet de Dakar II en 2023** et a présenté son Compact en présence des principaux bailleurs de fonds et partenaires au développement. Les secteurs de l'élevage et de l'Agriculture ont été présentés comme des secteurs clés à promouvoir avec l'objectif de renforcer la souveraineté alimentaire du pays, l'inclusion et la résilience de ces secteurs. La Banque assure un suivi Post Dakar avec l'appui des PTF. La mission d'évaluation du PCVASGEF a rencontré les représentants des principaux bailleurs de fonds associés pour un partage d'informations et une coordination de l'aide.

13. **Le présent projet de promotion de chaînes de valeurs agricoles sensibles au genre et de l'entrepreneuriat féminin (PCVASGEF) s'intègre dans le cadre du PATAM programme stratégique et vient à son appui pour contribuer à l'atteinte de la transformation structurelle de l'agriculture en Mauritanie.** Le Gouvernement a désigné le Groupe de la Banque comme entité de supervision du Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP) qui a

accepté d'apporter son concours pour consolider les acquis et par conséquent contribuer à la diversification et à la relance durable de l'économie du pays. Le projet PCVASGEF est le prolongement et la mise à l'échelle des activités du projet de promotion des Chaines de valeurs sensibles au genre (PCVASG financé par le FSN). Il vient renforcer les actions au profit des coopératives des femmes (aménagement et mise en valeur de PMF ; renforcement des capacités institutionnelles, mise en place de caisses d'épargne et de crédit agricole, construction et équipement de centres de promotion féminine) tout en incluant de nouvelles régions. Il s'inscrit dans la complémentarité et la continuité de la consolidation des acquis des opérations du Groupe de la Banque dans le secteur agricole en Mauritanie qui a appuyé avec des résultats reconnus depuis deux décennies la région du Brakna au travers des projet PAHABO et PATAM qui est un élément clefs de l'avantage comparatif de la Banque dans cette intervention. Le projet PCVASGEF vient en effet en appui au PATAM et particulièrement consolider les acquis du PCVASG et les étendre spatialement dans les zones du Brakna Est et du Trarza Est par l'extension des activités au plus grand nombre de bénéficiaires tout en renforçant la dimension transformative et innovative et la question entrepreneuriale des femmes et des jeunes. Il vient également consolider les réalisations du programme multinational (P2RS) de renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel. Une approche de promotion inclusive de chaines de valeur durable et sensible au genre est adoptée dans le cadre du présent projet pour permettre d'amplifier les acquis et de les étendre dans la région du Trarza.

D. Coordination de la coopération avec les partenaires techniques et financiers

14. **La Banque participe régulièrement aux réunions des groupes sectoriels et thématiques avec les autres bailleurs et PTF (Comité technique Etat/PTF, Comité de la Sécurité Alimentaire, Comité emploi et formation professionnelle, etc.) et en particulier le Groupe Agriculture, Développement Rural et Sécurité Alimentaire qui réunit l'ensemble des PTF.** La présence de la Banque sur le terrain ainsi que les missions régulières de l'équipe de la Direction générale (RDGN) lui permettent de jouer un rôle actif dans les cadres formels d'échanges et de dialogue avec le Gouvernement et les autres PTF. Ces rencontres se matérialisent également à travers des réunions trimestrielles qui réunissent les PTF et les autorités sur différentes thématiques dans le but de faire le point sur les réformes publiques générales et sectorielles.

15. **Comme pour le projet PCVASG financé par le FSN, la formulation du projet s'est poursuivie selon la même approche participative associant les coopératives et tous les acteurs de la filière maraichère ainsi que le Comité Local de Concertation (CLC) mis en place dans le cadre du PATAM.** Pendant la revue de la proposition au GAFSP, les partenaires techniques et financiers présents à Nouakchott ont été consultés pour donner leur aval à la proposition. Le projet vient ainsi en synergie aux actions du Projet de Développement des Filières inclusives (PRODEFI) financé par le FIDA De même un intérêt est manifesté par le programme AFAWA (Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique) avec ses deux volets : i) Assistance technique et ii) Environnement des affaires et les formes de collaborations. Cet intérêt est exprimé du fait particulièrement que i) les femmes sont un pilier de l'économie la recherche de soutien aux femmes entrepreneures constitue une priorité ; ii) les données montrent que les femmes réinvestissent jusqu'à 90% de leurs revenus dans l'éducation, la santé et l'alimentation de leur famille.

Tableau 1 : Partenaires techniques et financiers dans le secteur agricole

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
Secteur Primaire (Agriculture Elevage)	[21,9%] ⁽¹⁾	[-]	29,5% de la population active au secteur de l'agriculture, de l'élevage
Parties prenantes – Dépenses publiques			
Gouvernement	Bailleurs de Fonds		
12.86 millions USD (5%)	268.58 millions USD (95%)		%
	BM	75	[27.92]
	BAD	23.57	[8.78]
	FIDA	48	[17.87]
	Fonds Saoudien	39	[14.52]
	BID	36.86	[13.72]
	FADES	29.25	[10.89]
	FRANCE-AFD	16,90	[6.29%]
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques	[Oui : Groupe Agriculture/Elevage]		
Existence d'un programme sectoriel global	[Oui]		
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide	[Membre initiateur]		

2. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du Projet

16. **L'objectif sectoriel est de contribuer à l'autonomisation des femmes et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des conditions de vie des populations-cibles.** L'objectif du projet attendu est d'augmenter la productivité, valoriser les produits agricoles, augmenter les revenus des femmes et soutenir la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des filles. Comme le PATAM, le projet est une opération d'adaptation au changement climatique.

B. Théorie du changement

17. **Partant des enjeux et des hypothèses retenues et présenté dans la première section, les activités proposées par le projet sont articulées autour de deux principes directeurs : d'une part, le concept "reconstruire en mieux", qui prend compte le développement économique tout en renforçant la résilience climatique, et d'autre part, l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Ces activités contribueront à un meilleur accès des femmes aux facteurs de production induisant un développement inclusif et endogène. Le projet constitue un levier important de la transformation agricole en Mauritanie. Il impulsera l'autonomisation des femmes, la productivité, la production et le conditionnement de légumes.** Le projet favorisera la constitution de pôles et de bassins locaux de production maraichère en toute saison devant permettre ainsi d'éviter toute rupture de production au niveau national. Il renforcera la nutrition et la résilience de milliers de ménages ruraux. Pour ce qui est du premier élément du concept « reconstruire en mieux », le renforcement de la résilience climatique reposera sur des innovations dont : i) système d'irrigation de type californien par conduites enterrées plus efficient en eau, ii) utilisation de l'énergie solaire, plateformes intégrées de promotion féminine. A ce titre, les projets portés par des jeunes agripreneurs, start-up accès aux systèmes d'information sur les marchés agricoles seront encouragés. Ces innovations permettront d'améliorer la résilience climatique et la productivité des exploitations et constitueront des opportunités de formation et d'amélioration du savoir-faire local et l'introduction de nouvelles technologies dans les filières visées (céréales irriguées, maraichage, culture fourragère, lait et viande) qui sont au cœur du concept "reconstruire en mieux". La Recherche-Développement accompagnera la mise en œuvre et s'assurera de la viabilité de ces innovations.

18. L'atteinte des objectifs du projet est sous-entendue par (i) la réalisation des investissements et des mesures d'accompagnement dans les délais ii) l'absence de conditions climatiques extrêmes ; iii) l'adhésion des parties prenantes le long de toute la chaîne de valeurs à la mise en œuvre activités préconisées ; iv) la sécurisation foncière des exploitations ; et v) le bon écoulement des légumes produits.

19. **Les principaux indicateurs de performance du Projet se résument comme suit :** (i) la réduction des pertes post-récolte à un niveau de gain de 10%; (iii) une superficie additionnelle emblavée par le maraichage et les cultures vivrières respectivement de 1521 ha et 4 500 ha ; (iv) une augmentation de la production du maraichage et des cultures vivrières respectivement de 30 281 tonnes et 3 600 tonnes par an à partir de 2028 ; (iv) une augmentation de la productivité agricole (rendements moyens du maraichage et des cultures vivrières respectivement de 50%); (v) des petites agricultrices bénéficiant des formations au nombre de 2 100 ; (vi) un nombre de coopératives féminines organisées et mises à niveau de 305; (vii) un nombre de Jeunes Entrepreneurs Agricoles et de start-ups innovantes formées et installées de 100 ; (viii) 4500 agriculteurs recevant des intrants ou de services sur des pratiques agricoles durables ou résilients au changement climatique (CC) ; (ix) la mise en place de 12 plateformes de proximité, de 2 unités de conditionnement de légumes et 6 marchés de légumes fonctionnelles ; (x) la valorisation des acquis de la recherche par des parcelles de démonstration ; (xi) la diversification des cultures et l'introduction de l'olivier à huile dans au moins trois sites favorables. La nutrition aigüe, qui a diminué de 11,2% (2019) à 11,1% (2021) au niveau national, devrait tomber en dessous de 5% dans la zone du projet.

C. Composantes du Projet

20. **Le Programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM) au sein duquel s'inscrit le présent projet est une opération structurante bénéficiant, outre le Groupe de la Banque, de plusieurs partenaires techniques et financiers.** Il est financé en plus de la contrepartie, par les prêts FAD et FSN respectivement de 7 millions d'UC et 9,6 millions d'UC. Un co-financement parallèle de la Banque Islamique de Développement (BID), d'un montant de 33 millions d'€, a été approuvé en décembre 2019. Le projet de gestion des déchets sur financement du FEM (1,9 million USD) en cours d'évaluation et le présent projet sur fonds du GAFSP (17 millions USD), viennent donc compléter le cadre d'intervention du PATAM. Un financement du Fonds Vert est attendu pour atténuer les effets des changements climatiques et renforcer la résilience et la protection de l'environnement.

21. **Ce programme structurant engagé depuis 2019 préconise une démarche intégrée et participative** i) la mise en place d'infrastructures structurantes d'irrigation (mise en place des périmètres maraichers féminins sur 620 ha, aménagement et mise en valeur d'un grand périmètre de 1.575 ha en première phase et de cuvettes sur 3.300 ha pour promouvoir l'agriculture de décrue, réhabilitation et consolidation de digue-pistes sur 85 Km et 48 km de pistes rurales); ii) la promotion des chaînes de valeur et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (appui aux filières de maraichage, riziculture et agriculture de décrue, appui à transformation, appui à l'accès aux marchés, etc) ainsi que la mise en place de mécanisme inclusif et innovant pour le financement du secteur agricole (fonds de garantie, assurances agricoles, etc) ; iii) le renforcement des capacités institutionnelles. Ce programme structurant a été bien démarré et les travaux sont achevés pour 2.500 ha de décrue améliorée. L'unité de transformation et de conditionnement des légumes de Boghé est en cours d'équipement. Les actions de renforcement des capacités des acteurs et de désenclavement, sont bien entamées. Les études d'avant-projet détaillé (APD) et DAO relatives aux travaux d'aménagement du PCVASG (420 ha de PMF) et du PCVASGEF (1.014 de PMF et de 4.500 ha de décrue améliorée, sont en cours d'achèvement.

22. **Pour atteindre les objectifs visés, le projet PCVASGEF complémentaire au PATAM prévoit les mêmes composantes et activités avec un accent particulier sur le genre. Le programme sera élargi au quatorze (14) municipalités supplémentaires dans les régions du Brakna et du Trarza, car ces régions sont encore caractérisées par des poches de pauvreté. Les composantes comprennent :** i) Aménagements hydro-agricoles structurants ; ii) Développement des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; iii) Coordination du projet Les principales activités du projet par composante se présentent de façon synthétique dans le tableau suivant.

Tableau 2 Récapitulatif des Activités du projet par composante

N°	Nom de la composante	Coût estimatif	Description des composantes
I	Aménagements structurants et résilients	9,07 Millions USD (51,71%)	<p>Sous-composante 1.1 : <i>Aménagements de petits périmètres irrigués féminins (8,37 MUSD)</i></p> <p>Aménagement et mise en valeur de périmètres maraichers féminins (PMF) d'une superficie de 1014 ha par un système d'irrigation de type californien par conduites enterrées (186 PMF de 4 ha le long du fleuve/défluent alimentés et dans le Diéri en zone exondée, 135 PMF de 2 ha alimentés à partir de mini-forages), tous les périmètres seront alimentés par pompage solaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures d'accompagnement : Suivi et contrôle des travaux, Sensibilisation des populations et du personnel de travaux. ▪ Mise en œuvre des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ; du plan de gestion des plaintes (PGP) ; du plan de participation des parties prenantes (P3P) et du plan de gestions des pestes (PGP). <p>Sous-composante 1.2 : <i>Aménagements de cuvettes de décrue améliorée (0,70 MUSD)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de recalibrage des chenaux naturels pour le contrôle du remplissage des cuvettes et l'amélioration des cultures de décrue (4.500 ha) ;
II	Développement des chaînes de valeurs et de l'entreprenariat des jeunes et des femmes	7,80 Millions USD (44,47%)	<p>Sous-composante 2.1 : <i>Appui à la promotion des chaînes de valeur agricoles (4,83 MUSD)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et équipement de douze (12) plateformes intégrées (centres polyvalents de promotion des activités féminines connectés à l'Internet) ; Construction et équipement de deux (2) unités de conditionnement et de stockage de légumes de 630 m² de surface bâtie avec une capacité de stockage de 80 tonnes ; Construction et équipement de six (6) marchés de légumes de 132 m² de surface bâtie ; <p>Sous-composante 2.2 : <i>Renforcement des capacités des acteurs (2,97 MUSD)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités techniques et de gestion des coopératives des femmes, d'exploitation optimale des plateformes et de mise en valeur des périmètres maraichers englobant diverses activités de : maraîchage, aviculture, élevage de petits ruminants, activités génératrices de revenus, transformation des produits agricoles et formation technique, en gestion et structuration des organisations féminines et organisation de l'interprofession; la structuration de la chaîne de valeur maraichère et accès aux marchés ; ▪ Appui à la mise en place et l'introduction de techniques de pépinières hors sol et utilisation de mini serres pour la production de plants en toute saison, formation de pépiniéristes, etc ; ▪ Formation de dix-huit (18) formatrices et de 24 paysannes relais, ainsi que 1000 responsables des coopératives ; la mise à disposition et l'utilisation de semences de haute qualité ; la collecte et la diffusion de bonnes pratiques d'agriculture intelligente face au climat et d'agroécologie ; (le Centre de Formation des Producteurs Ruraux-CFPR, situé à Bogué, jouera un rôle important dans l'encadrement des bénéficiaires). Ce centre a bénéficié de l'appui du PATAM pour développer sa capacité d'accueil, renforcer ses capacités institutionnelles et mettre à niveau son programme de formation et ses équipements ; ▪ Information Education et Communication sur la nutrition et la santé reproductive et Sensibilisation des communautés sur la prévention et lutte contre des violences basées sur le genre y compris les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, l'éducation sexuelle et reproductive y compris la planification des naissances ; ▪ Appui à l'exploitation optimale des marchés de légumes et des Centres de conditionnement des produits maraichers et la mise en place d'un dispositif de contractualisation des coopératives regroupées en Groupement d'Intérêt Economique-GIE ou Unions avec ces centres (soutien au processus d'agrégation et de partenariat avec le secteur privé). Le partenariat avec le secteur privé sera établi à travers l'organisation de réunions B to B entre les coopératives et les principales PME agroindustrielle du pays grâce à l'intermédiation d'un facilitateur spécialisé et d'un juriste qui accompagneront les coopératives dans l'établissement de potentiels contrats. Ce mécanisme permettra à la production locale de trouver des débouchés dans les principaux centres de consommation du pays ; ▪ Appui à la sécurisation foncière de tous les PMF et les plateformes intégrées (régularisation et remise de certificats fonciers aux agricultrices) ; Facilitation des ententes foncières dans les cuvettes de décrue améliorée, appui à l'utilisation de semences de qualité et soutien aux cultures vivrières intermédiaires sur les berges (Falo). ▪ Appui au développement de l'entreprenariat des jeunes et des femmes et des innovations dans les CV maraichères (Valorisation des produits du terroir ; promotion du commerce solidaire et des Labels, emballages, centres de services, micro-irrigation, petite mécanisation etc.). ▪ Appui à la mise en place d'un système d'assurance et partage de risque (interaction avec le programme ADRIFI approuvé par la Banque en 2020 pour soutenir la prévention et la gestion des risques de catastrophes liées aux aléas du climat) et l'accompagnement de douze (12) caisses d'épargne et de microcrédit pour faciliter l'accès des femmes au crédit. ▪ Soutien aux activités génératrices de revenus (embouche de petits ruminants ; pisciculture, poulaillers, boucheries avec aires d'abattage, pisciculture dans les chenaux naturels restaurés et poissonneries, séchoirs de légumes, petite transformation de produits agricoles et animaux et petits moulins et éco-tourisme avec les jeunes porteurs de projets innovants). ▪ Appui à l'agrégation et à l'initiative privée - 4P (intégrateur privé-opérateur privé, producteurs ...). Le projet collaborera avec l'Agence de Promotion des Investissements (APIM), la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAM) et l'Agence Nationale pour l'Emploi. Il appuiera la mise en place d'un incubateur/accélérateur au sein de la CCIAM pour soutenir la culture entrepreneuriale et promouvoir les jeunes agri-preneurs par des formations qualifiantes étalées sur 18 mois d'un groupe de quarante (40) et explorera les possibilités de mise en relation de ces agri-preneurs à travers des contrats d'agrégation avec des investisseurs privés (agro-industriels, transformateurs, Banques locales, etc) en créant les synergies potentielles avec la ligne de crédit BCI récemment approuvée par la Banque en Juillet 2021 (d'un montant de 10 millions d'€) privilégiant les femmes chefs d'entreprises et la TPE. Si cette approche démontre son efficacité, le projet abordera la possibilité d'établir un PPP entre les agences publiques (APIM,

			Agence National de l'Emploi) et le secteur privé (par l'intermédiaire de la CCIAM) afin de pérenniser le processus d'accompagnement de jeunes entrepreneurs et leur intégration dans l'écosystème PME ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la commercialisation (Renforcement du dispositif de transport, utilisation de cageots, meilleure information sur les marchés ; mise en place de e-commerce, marché solidaire, implication et organisation des interprofessions, appui à la digitalisation agricole et à l'usage des nouvelles technologies, etc)
III	Coordination du projet	0,68 Million USD (3,82%)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du personnel d'encadrement (Superviseur, AVB, conseillères et animatrices) et d'expertise technique (domaine agribusiness/marketing/commerce et domaine de transformation agro-industrielle et chaînes de valeur agricoles) ; Expert acquisition et Expert EES ▪ Renforcement en gestion des coopératives ; leadership et capacités organisationnelles ; ▪ Système d'informations sur les marchés rendus accessibles aux coopératives et mise en place d'une plateforme d'achat, de vente et marketing des produits des PMF ▪ Audit financier et audit environnemental tous les ans, revue mi-parcours et évaluation finale. ▪ Appui au S-E participatif à la communication et à la Coordination du projet assurée par le PATAM.

23. **Les solutions et alternatives ont été évaluées de manière approfondie par la mission d'évaluation sur la base des études détaillées et EIES du projet.** La solution technique retenue est le recours à un système d'irrigation par réseau californien (conduites en PVC enterrées) pour les PMF (de 2 à 4 ha) alimentés par des pompes solaires. Il est retenu la mise en place des plateformes intégrées, d'unités de conditionnement et de marchés de légumes pour favoriser la structuration des organisations féminines et la valorisation des produits.

Tableau 3 : Alternatives du projet étudiées et raisons de leur rejet

ALTERNATIVE ETUDIEE	DESCRIPTION SUCCINCTE	RAISONS DE REJET
Irrigation gravitaire par canaux à ciel ouvert	Système d'irrigation par conduite enterrées retenu (réseau californien) adapté aux petites exploitations et sur des sols de texture légère et à vocation maraîchère.	Système moins économique moins efficace et moins efficient en eau et en général plus cher pour cette nature de sols.
Alimentation par pompage solaire des PM de 5 ha	Alimentation par groupe motopompe des PMF de 2 ha chacun le long des cours d'eau.	Coûts relativement élevés en raison notamment des contraintes liées à la réalisation de châteaux d'eau et de réservoirs de grande capacité pour des périmètres dépassant 2 ha.
Alimentation par groupe motopompe	Alimentation par pompage solaire photovoltaïque des PMF d'un à deux hectares dans le Diéri alimentés à partir de mini forages.	Solution non adaptée pour des hauteurs de pompage élevés entraînant des coûts d'exploitation des PMF prohibitifs.

D. Coût du projet et modalités de financement

24. **Le coût total du projet est estimé à 17,54 Millions de dollars USD (701,42 Millions MRU)** hors taxes et droits de douanes dont 25,14% en devises et 74,86% en monnaie locale. Le financement du GAFSP est d'un montant de 17,00 millions USD soit l'équivalent de 679,81 millions MRU. Le Gouvernement contribue à raison de 0,54 million USD, soit l'équivalent de 21,61 millions MRU. Cette contrepartie prend en charge une partie des coûts du personnel d'encadrement, du fonctionnement de la mise en place de Caisses d'épargne et de crédit agricole (CECA) et de la promotion de jeunes agripreneurs. Le résumé des coûts par composante et par catégorie de dépenses ainsi que la répartition du financement et le calendrier des dépenses sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 4 : Résumé des coûts estimatifs par composante

COMPOSANTES	Millions de MRU			Millions de USD			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
Aménagements structurants et résilients	264,622	64,969	329,591	6,619	1,625	8,244	80%	52%
Développement des CV et Entreprenariat	198,526	84,917	283,443	4,966	2,124	7,089	70%	44%
Coordination du Projet	14,164	10,458	24,622	0,354	0,262	0,616	58%	4%
Coût de Base	477,312	160,344	637,656	11,939	4,011	15,949	75%	100%
Imprévus physiques	23,866	8,017	31,883	0,597	0,201	0,797	75%	5%
Imprévus financiers	23,866	8,017	31,883	0,597	0,201	0,797	75%	5%
Total Imprévus	47,731	16,034	63,766	1,194	0,401	1,595	75%	10%
COÛT TOTAL DU PROJET	525,043	176,379	701,422	13,132	4,412	17,544	75%	110%

Tableau 5 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépense

CATEGORIES DE DEPENSES	Millions de MRU			Millions de USD			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
Travaux	284,949	76,112	361,061	7,127	1,904	9,031	79%	57%
Biens	66,402	24,325	90,727	1,661	0,608	2,269	73%	14%
Services	120,432	51,614	172,046	3,012	1,291	4,303	70%	27%
Fonctionnement	5,529	8,293	13,822	0,138	0,207	0,346	40%	2%
Total Coût de Base	477,312	160,344	637,656	11,939	4,011	15,949	75%	100%
Imprévus physiques	23,866	8,017	31,883	0,597	0,201	0,797	75%	5%
Imprévus financiers	23,866	8,017	31,883	0,597	0,201	0,797	75%	5%
Total Imprévus	47,731	16,034	63,766	1,194	0,401	1,595	75%	10%
COÛT TOTAL DU PROJET	525,043	176,379	701,422	13,132	4,412	17,544	75%	110%

Tableau 6 : Sources de financement

SOURCES	Millions MRU			Millions USD			% Total
	Devises	M. Locale	Total	Devises	M. Locale	Total	
Fonds GAFSP	510,705	169,102	679,807	12,774	4,230	17,003	97%
Gouvernement	14,339	7,277	21,615	0,359	0,182	0,541	3%
Total	525,043	176,379	701,422	13,132	4,412	17,544	100%

Tableau 7 : Calendrier prévisionnel des dépenses du prêt par composante (Contribution nationale et décaissement prêt BAD) (Millions de USD)

COMPOSANTES	2024 ¹	2025	2026	2027	2028	Total
Aménagements structurants et résilients	0,11	1,23	2,63	2,92	2,19	9,07
Développement des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	0,00	0,67	2,20	3,01	1,92	7,80
Coordination du Projet	0,00	0,14	0,22	0,16	0,16	0,68
TOTAL	0,11	2,03	5,05	6,08	4,27	17,54

E. bénéficiaires de la zone cible et de la population du projet et autres intervenants

25. **La zone d'intervention couvre quatorze (14) communes dans les régions du Brakna et du Trarza. Ces régions restent encore caractérisées par des poches de pauvreté.** La vulnérabilité y affecte plus les femmes. Les activités des populations sont essentiellement agropastorales. Le projet cible principalement les femmes exploitantes des périmètres maraichers et les jeunes potentiels entrepreneurs dans la chaîne de valeur agricole. Les améliorations en culture de décrue amorcées dans le Brakna Ouest ayant abouti à des résultats satisfaisants seront poursuivies et mises à l'échelle. Les organisations de la société civile (OSC) et les organisations de producteurs seront au cœur des modalités de mise en œuvre du projet. Pour les organisations de producteurs, les coopératives des femmes concernées (19 200 membres) exploitent actuellement des périmètres maraichers sur une surface de 1062 ha (soit 552 m² par femme). Les OSC joueront un rôle déterminant dans la formation et le développement du savoir-faire et assureront la durabilité des résultats du projet. La réalisation du projet permettra de multiplier par deux la taille des exploitations des bénéficiaires et donnera satisfaction à la demande d'extension des PMF qui constituent la priorité des besoins exprimés par les femmes. Cela constituera un bon qualitatif dans le renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des ménages. Ainsi le projet touchera directement 22 200 ménages au total en y intégrant les autres activités du projet et donc indirectement près de 89.000 personnes.

26. **Approche participative pour la conception et la mise en œuvre.** Un dialogue soutenu sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage est en cours depuis 2022 entre le Gouvernement et ses partenaires au développement. Ce dialogue a abouti à la mise en place de financements complémentaires (FAD, FSN, BID, etc) et une meilleure convergence des opérations. La Banque a continué cette démarche participative d'implication de toutes les parties prenantes dans la conception du présent projet. Un atelier de concertation a été organisé durant la mission d'évaluation du projet avec toutes les parties prenantes (Agricultrices leaders, organisations professionnelles, Recherche,

¹ Mise en place de l'UCP, les AAA, recrutement des AT, etc.

Société Civile, Associations féminines et des jeunes, secteur privé, etc.). Ce dialogue a été poursuivi et documenté à l'échelle de chaque communauté lors de la préparation des études publiées sur le site de la Banque. Un dialogue spécifique a eu lieu avec le secteur privé à travers la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAM). Ce dialogue a permis de confirmer l'existence de marchés pour les produits identifiés par le projet, l'opportunité de connecter les coopératives avec les PME agroindustrielles pour alimenter les centres urbains et la volonté d'accompagner de jeunes entrepreneurs afin qu'ils intègrent l'écosystème PME. En particulier l'opportunité d'établir un PPP entre les agences publiques (APIM, National Employment Agency) et le secteur privé (par l'intermédiaire de la CCIAM) a été identifiée afin de pérenniser le processus d'accompagnement de jeunes entrepreneurs et leurs intégrations dans l'écosystème PME. Cette approche participative sera poursuivie et renforcée tout au long de la mise en œuvre du projet à travers : (i) le Comité National de pilotage et Comité Local de Concertation (CLC) ; (ii) le Groupe thématique « Agriculture-Elevage » ; et (iii) le suivi-évaluation orienté vers l'impact.

F. Expérience et leçons du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception

27. **Le portefeuille actif de la Banque en Mauritanie est constitué au 1^{er} février 2024, de 20 opérations pour des engagements nets de millions d'USD (317,7 millions d'UC).** Les opérations du secteur public sont au nombre de 18, dont quatre (4) à caractère multinational/régional (76,3% des engagements). Le portefeuille comprend également deux (2) interventions au titre des opérations sans garantie souveraine, représentant 4,6% des engagements de la Banque en Mauritanie. Le financement du portefeuille est relativement diversifié avec dix (10) sources de financement différentes. Près de 87% des engagements du portefeuille de la Banque en Mauritanie interviennent en cofinancement avec d'autres bailleurs.

- **Composition sectorielle du portefeuille.** Le portefeuille est orienté principalement vers les infrastructures énergétiques (67,5% des engagements). Les autres secteurs se répartissent comme suit : transport (12,7%), agriculture (9,7%), eau-assainissement (1,6%), social (2%), finance (2,3%) et Gouvernance (4,1%).
- **La performance du portefeuille de la Banque en Mauritanie demeure satisfaisante.** Au 1^{er} février 2024, le taux de décaissement du portefeuille du secteur public est de 10,32% et celui du secteur privé et sans garantie souveraine est de 100%, pour un taux de décaissement global de 14,4%. Ce faible taux de décaissement s'explique notamment par l'introduction en fin 2023 de 3 opérations comptant pour plus de 220 millions d'UC (295 millions USD) soit les deux tiers du portefeuille public. Les accords de prêts sont signés dans un délai moyen de 2,8 mois après leur approbation. Ils entrent en vigueur après un délai moyen de 3,7 mois pour les projets du secteur public. L'âge moyen du portefeuille était de 4,25 années. Le portefeuille n'affiche aucune opération classée dans la catégorie des projets à problème.

28. **Toutefois même, si la qualité globale du portefeuille est jugée satisfaisante, des problèmes de mise en œuvre persistent, notamment :** (i) des retards de démarrage dus à un manque d'appropriation des projets par la partie Mauritanienne ; (ii) des retards accusés dans le processus d'acquisition ; (iii) la faiblesse des capacités dans la mise en œuvre des projets. Les mesures visant à relever ces défis comprennent : (i) l'amélioration de la qualité à l'entrée par la mise en place des organes de gestion des projets avant leur approbation ; (ii) l'établissement de plans de passation des marchés plus rigoureux et réalistes ; et, (iii) l'évaluation des problèmes de capacité d'exécution et le renforcement conséquent des capacités. La question de la pérennité des actions est au cœur des préoccupations. Tous ces enseignements sont pris en considération dans la formulation du projet.

29. **En particulier afin d'assurer la bonne appropriation par les parties prenantes, identifier les acquisitions prioritaires et les besoins en renforcement de capacité, et garantir la pérennité des actions la formulation du projet a adopté une approche participative associant à la base les bénéficiaires, les coopératives et tous les acteurs de la filière maraichère ainsi que le Comité Local de Concertation (CLC) mis en place dans le cadre du PATAM.** Pendant la revue de la proposition

au GAFSP, les partenaires techniques et financiers présents à Nouakchott ont été consultés pour apprécier la proposition. Ainsi un atelier a été organisé lors de l'évaluation avec les diverses parties prenantes. La conception du projet a considéré sa cohérence et sa complémentarité avec le PATAM ainsi que la bonne articulation avec les orientations de ce programme stratégique qui mobilise plusieurs partenaires. En fait, il s'agit, d'une continuité et de la consolidation des acquis ce qui permettra d'accélérer la mise en œuvre. Le projet vient mettre à l'échelle les actions de développement des chaînes de valeur (CV) déjà entamées en mettant l'accent et de manière spécifique sur l'autonomisation des femmes dans les régions du Brakna et du Trarza. Dans ce cadre, du PATAM, une démarche participative est adoptée par l'organisation de consultations à la base avec les acteurs locaux principalement les coopératives féminines. Sur la base de ces concertations, une hiérarchisation des besoins a été conduite permettant de dégager en priorité la réalisation de périmètres maraichers et des plateformes intégrées (centres polyvalents de promotion féminine). Le PATAM a adopté une approche holistique de chaînes de valeur (relations entre maillons et divers acteurs de la production à la distribution). En particulier l'établissement de connexions entre les coopératives et les principales PME agroindustrielle du pays permettra à la production locale de trouver des débouchés dans les principaux centres de consommation du pays et d'amener un élément fort de durabilité dans l'action du projet. Afin de permettre l'établissement de tels contrat un facilitateur spécialisé et un juriste accompagneront les coopératives à travers l'organisation des réunions B to B avec principales PME agroindustrielle du pays. Une attention particulière sera portée sur les termes des contrats afin de garantir l'équité. Ainsi il préconise l'accès des femmes aux ressources productives garantes de leur autonomisation effective. Pour ce faire, le projet s'assurera de la régularisation et de l'attribution à terme de titres fonciers aux coopératives féminines exploitant les périmètres maraichers afin de régler les problèmes fonciers ayant pu affecter la pérennité des actions des bailleurs dans le passé. Il est également envisagé d'aménager et d'équiper des plateformes intégrées pour pouvoir entreprendre toutes les activités de promotion féminine dans un même espace dédié et doté de garderies communautaires. Dans cet espace, outre la gestion des CV, l'accent sera mis sur la formation et l'amélioration de la nutrition et de la santé maternelle et infantile. Ces plateformes équipées permettront aux femmes d'optimiser les activités génératrices des revenus (AGR), de réduire leur charge de travail et de libérer du temps pour d'autres activités. Aussi, l'accès aux services agricoles et financiers sera amélioré grâce au renforcement des capacités, prévu par le projet pour tous les acteurs des CV et la mise en place de caisses d'épargne et de crédit. Au niveau de la CV élargie, le projet prévoit la construction et l'équipement de centres de transformation et de conditionnement et la mise en place de marchés de légumes dans les régions du Brakna et du Trarza en vue d'assurer la viabilité économique des CV. Pour finir, l'encrage au sein du PATAM garanti un démarrage rapide des activités.

3. FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

30. **Les avantages économiques du Projet découlent de sa contribution à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles notamment des produits vivriers et du maraichage qui résulterait :** (i) d'un meilleur accès aux intrants agricoles ; (ii) de l'intensification du conseil agricole et les bonnes pratiques culturales avec l'appui de la CNRADA ; (iii) de l'extension des superficies de maraichage et de cultures vivrières avec les effets bénéfiques sur les rendements, l'état nutritionnel des ménages, le développement de l'élevage et l'alimentation animale ; (iv) de l'amélioration de l'accès aux marchés et aux prix rémunérateurs impactant directement les revenus et les conditions de vie. Les productions additionnelles ainsi générées sont estimées à **30.281 tonnes de maraichage**, (15.200 tonnes de contre saison froide et 15.081 tonnes de contre saison chaude) **3.600 tonnes de cultures vivrières, 325 tonnes d'aliments de bétail** et la valorisation de deux (2) centres de conditionnement à mettre en place par le **conditionnement de plus de 4.540 tonnes de légumes** dans ces centres, soit l'équivalent de 15% de la production, et par la réduction des pertes de production enregistrées en situation actuelle. La situation projetée va donc permettre d'éviter les pertes de produits frais et de réduire considérablement les importations longtemps assurées par les deux pays voisins le Sénégal et le Maroc. Les 12 caisses d'épargne et de crédit qui seront opérationnelles dans les 14 communes

permettront aux femmes de disposer des crédits à court terme, de satisfaire leurs besoins en fonds de roulement et de s'attacher à leurs activités.

31. **Performance économique et financière et autres bénéfiques** : L'exploitation des périmètres maraichers par ces femmes aura des effets bénéfiques et des impacts positifs notamment d'ordre social (création de l'emploi local, réduction de l'exode, ancrage de la population dans le milieu rural, réduction de la pauvreté, etc...) ; d'ordre économique (augmentation des revenus, amélioration de la production et de la productivité, valorisation des produits agricoles, réduction des importations, ...) et environnemental (atténuation des effets pervers des changements climatiques, exploitation des eaux du fleuve, utilisation des énergies renouvelables, utilisation de l'énergie solaire, etc...). Les principaux effets bénéfiques générés par le projet sont appréciés à travers les indicateurs clés suivants :

Tableau 8: Indicateurs de performance économique et financière du projet

Indicateurs	Total projet
Superficie exploitée au niveau des périmètres du bord du fleuve (ha)	744
Superficie exploitée au niveau des périmètres du Diéri (ha)	270
Production de légumes en année de croisière 2031 (tonne)	30 281
§ Production de légumes de contre saison froide en année de croisière (tonne)	15 081
□ Production de tomate (tonne)	4 903
v Production d'oignon (tonne)	4 290
v Production de gombo (tonne)	2 661
v Production d'aubergine (tonne)	3 226
§ Production de légumes de contre saison chaude en année de croisière (tonne)	15 200
v Production de gombo (tonne)	3 354
v Production de menthe fraîche (tonne)	2 372
v Production d'aubergine (tonne)	4 066
v Production d'oignon (tonne)	5 408
Valeur totale de la production maraichère en année de croisière (000 MRU)	548.737
Production vivrière en année de croisière 2031 (tonne)	3.600
Valeur totale de la production vivrière en année de croisière (000 MRU)	292.500
Production de fourrages pour le bétail en année de croisière 2031 (T)	325
Valeur totale de la production fourragère en année de croisière (000 MRU)	1 641
Emplois créés en année de croisière 2030 (nombre de postes permanent) ⁽¹⁾	3.000
Valeur actualisée nette calculée (au taux de 10% et en 000 MRU)	302.017
Unités de forages utilisant les énergies renouvelables dans les moyennes exploitations de 4 ha	185
Unité de forages utilisant les énergies renouvelables dans les petites exploitations de 2 ha	135
Gain énergétique global annuel estimé issu de l'usage des énergies renouvelables (en valeur – 000 MRU)	168 151
Indicateurs	Par exploitation
Production moyenne de légume par /femme (en tonne)	1,581
Valeur de la production en année de croisière par exploitation/femme (000 MRU)	27,933

32. **Taux de rentabilité** : Sur la base des hypothèses susmentionnées le Taux de Rentabilité économique (TRE) ainsi que les valeurs actualisées nettes (VAN) se présentent comme suit.

TRE (scénario de base) : 17,0%	Montant VAN (à 10%) : 391 Millions MRU¹
---------------------------------------	---

D'autres effets bénéfiques du Projet, plus difficilement quantifiables, peuvent également être cités : les effets sociaux positifs de l'amélioration de l'état nutritionnel, l'amélioration des niveaux de scolarité des enfants, l'amélioration de l'état sanitaire et de l'habitat, l'amélioration de la fertilité et de la structure des sols induites par les pratiques agricoles appropriées.

33. **Test de sensibilité** : La rentabilité économique du Projet pourrait varier en fonction de la variation du coût du projet et des prix des produits. Pour tenir compte de ces facteurs, la sensibilité du projet est analysée dans les situations suivantes : (i) Une augmentation des coûts des investissements de 10% ; (ii) Une réduction de la production de 10%. Les TREs qui résulteraient de telles situations sont respectivement pour ces 2 hypothèses de 15,6% et 14,1%. **La combinaison des deux hypothèses (augmentation des coûts des investissements de 10% et une réduction de la production de 10% donnerait un TRE de 12,8%**. Le Projet est rentable même dans le cas de ces hypothèses combinées.

¹ La Valeur Actualisée Nette (VAN) calculée au taux de 12%, est évaluée à 178 Millions MRU.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

• Environnemental

34. **Catégorisation et production de documents** : Du point de vue de la catégorisation des risques environnementaux et sociaux et conformément à la loi-cadre sur l'environnement et ses décrets d'application (Décret n° 2004-094 du 4 novembre 2004 et le décret n°2007-105 du 13 avril 2007) relatifs aux EIES/NIES, ainsi que le lettre 00416/MA/M de la DECE du 20 octobre 2022, le projet PCVASGEF est classé Catégorie B, donc assujéti à la procédure de préparation de NIES (Notice d'Impact Environnemental et Social). La catégorie 2 pour le PCVASGEF a été confirmée le 1 février 2024 conformément à la législation mauritanienne et au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque. Les documents de sauvegardes E&S (EIES et P3P) ont été examinés et acceptés par la Banque le 05 décembre 2023. Les études ont été publiées sur le site Web du ministère de l'Agriculture (MA) de la Mauritanie, le 25 décembre 2023 et sur celui de la Banque, le 29 février 2024 conformément aux exigences du SSI. En outre une large diffusion a été faite par le biais d'insertion d'annonces dans les journaux à grand tirage. Des copies de rapports ont été déposées dans : (i) **la WILAYA du TRARZA** dans la **MOUGHATAA (départements) de ROSSO** et au niveau des sièges des Communes de Rosso, Jidre El Mohguene et Mbalal ; **la MOUGHATAA de TEKANE** au niveau des sièges des communes de Tekane, Chemama, Lexeiba et **la MOUGHATAA de KEUR MACENE** au niveau des sièges des communes de Keur Macéne et Ndiago et enfin dans la **MOUGHATAA de RKIZ** ; (ii) **la WILAYA DE BRAKNA** dans la **MOUGHATAA de M'BAGNE** au niveau des sièges des communes de M'bagne, Bagodine, Debay El Haj et Niabina, **la MOUGHATAA de BABABE** au niveau des sièges des Communes **de BABABE** et El Varea) et **la MOUGHATAA de BOGHE** dans les sièges des communes de Boghé, Dar el Avia et Dar el Barka Ould Birom. Des copies de rapports ont été remis aussi aux Walis, Hakems et Maires de la zone d'intervention du projet. Le Plan de gestion des pestes (PGP) devra être élaboré et faire l'objet d'une validation avant le démarrage effectif des travaux des périmètres maraîchers.

35. **Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux** : Les principaux impacts négatifs sont : (i) les pertes de ressources végétales (*acacia senegalensis* et *acacia nilotica*) qui sont minimales et qui résulteront notamment du recalibrage ponctuel des chenaux hydrauliques devant permettre d'améliorer les cultures de décrue sur 4.500 ha, (ii) l'altération de la qualité de l'air liée aux émissions atmosphériques pendant les travaux par l'émission de la poussière et des gaz d'échappement dues aux mouvements des engins et véhicules dans le chantier. Les principaux risques environnementaux et sociaux sont liés notamment à : (i) pollution des sols et des eaux par les déversements accidentels d'hydrocarbure et d'huile des engins de chantier et une mauvaise gestion des rebus et déchets pendant la phase de construction, (ii) la modification de la qualité de l'eau due à l'utilisation non contrôlée de produits phytosanitaires et de fertilisants lors de la phase exploitation (iii) le fait que certaines catégories de personnes ne puissent pas bénéficier des avantages du projet car l'envergure des aménagements ne permet de répondre dans l'immédiat à tous besoins exprimés par les populations. Sur le plan Santé et Sécurité des travailleurs et des communautés hôtes, les travaux de construction vont les exposer à plusieurs risques : violences basées sur le Genre, développement de maladies liées à l'eau telles que le paludisme, la bilharziose, etc, en raison de la prévalence de vecteurs de maladies hydriques.

36. **Principales mesures E&S** : Les PGES prévoit toutes les mesures nécessaires à la prévention/gestion des impacts négatifs et risques mais également à bonifier les impacts positifs du projet par : la réduction des émissions atmosphériques et les nuisances sonores par le maintien en bon état de fonctionnement de toute la machinerie et les équipements utilisés, la limitation de la vitesse des camions et véhicules, le bâchage des camions devant assurer le transport des matériaux de construction etc., la mise en place d'une bonne gestion des déchets par l'évitement du déversement des produits polluants, la récupération et le traitement des huiles de vidange ainsi que les déchets de diverses natures sur le chantier, le non dépôt des déblais à proximité des cours d'eau et l'intérieur des cuvettes, le développement de campagnes d'information/sensibilisation sur les aspects de la sécurité, l'hygiène, la

santé et l'environnement et sur le recrutement de la main d'œuvre, l'établissement et l'exécution d'un mécanisme de gestion des plaintes prenant en compte les aspects VBG pendant la phase de mise en œuvre... Ainsi, des clauses Environnementales, Hygiène, Santé et Sécurité (EHSS), contenues dans le PGES, seront intégrées dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) avant leur lancement. Des mesures de gestion spécifiques aux risques et impacts identifiés seront détaillées dans le PGES Chantier (PGESC) de chaque entreprise conformément aux exigences applicables du marché des travaux. Enfin, la mise en œuvre de l'ensemble des PGES sera accompagnée de l'exécution de Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et d'un Plan de gestion des Pestes (PGP), y compris un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui devra être fonctionnel et connu de toutes les parties prenantes dès le démarrage de la mise en œuvre.

37. **Réinstallation involontaire** : Le projet ne va pas engendrer la réinstallation physique ou économique dans les zones de mise en œuvre

38. **Coût de la mise en œuvre des PGES, PGP et P3P** : Les coûts de la mise en œuvre des mesures E&S (PGES, PGP, P3P, MGP) sont intégrés dans le coût global du projet. Le coût total des activités E&S hors PGP est de 46 167 000 MRU dont : (i) un coût de la mise en œuvre du PGES de 10 780 000 MRU pour les aménagements et mise en valeur des périmètres maraichers féminins (PMF) prévus dans la wilaya du Trarza, 10 507 000 MRU pour les travaux de recalibrage des chenaux naturels pour le contrôle du remplissage des cuvettes et l'amélioration des cultures de décrue et 10 880 000 MRU pour les aménagements et mise en valeur des périmètres maraichers féminins (PMF) prévus dans la wilaya du Brakna ; (ii) la mise en œuvre du P3P s'élève à 9 750 000 MRU, (iii) la mise en œuvre du MGP est de 4 250 000 MRU. A ces coûts s'ajoute le budget du PGP d'un montant estimatif de 1 000 000 MRU.

39. **Capacités de mise en œuvre des PGES, PGP et P3P** : Le PCVASGEF vient en appui au PATAM qui dispose d'une certaine expérience dans la gestion des aspects E&S avec des projets financés par le Groupe de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires au développement (BID, FEM et GAFSP) avec la mise en œuvre du PATAM et du PCVASG. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est déjà fonctionnelle et dispose en son sein d'un spécialiste en sauvegarde E&S. Le PCVASGEF est intégré au programme de transformation de l'agriculture en Mauritanie (PATAM) en cours d'exécution et placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture (MA). Toutefois pour la mise en œuvre du PCVASGEF, le PATAM devra être renforcé par un second spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale compte tenu de l'élargissement de sa zone d'intervention au Trarza et au Brakna Est.

40. **Conformité E&S** : Sur la base de la mise en œuvre de toutes les mesures contenues dans les documents E&S publiés, et de toutes autres mesures qui s'avèrent nécessaires, l'emprunteur préparera des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des mesures E&S, tandis qu'un audit annuel de performance/conformité E&S, réalisé par un expert indépendant en matière de sauvegarde E&S, sera soumis chaque année et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ces rapports sont partagés avec la Banque et rendus accessibles aux parties prenantes. Par ailleurs, l'emprunteur s'est engagé à mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) au niveau du projet dès le début de la mise en œuvre, à le faire connaître à toutes les parties prenantes et à le maintenir opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. En outre, en cas d'incident ESS sur un site du projet, l'emprunteur s'engage à notifier immédiatement la Banque, au plus tard 48 heures après l'incident, à partager le rapport d'enquête de l'autorité nationale et, si la Banque le juge nécessaire, à préparer un rapport indépendant d'analyse des causes profondes qui sera approuvé par la Banque en vue de sa mise en œuvre. Ces obligations sont reflétées dans les conditions E&S de l'accord de financement. Sur cette base, le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil d'administration, comme l'atteste la NOCES figurant à l'annexe.

- **Changement climatique et croissance verte**

41. **La Mauritanie a un climat sec, chaud et venteux et est gravement exposée aux effets du changement climatique.** La majorité du territoire mauritanien reçoit très peu de précipitations tout au long de l'année et est sujette à la sécheresse et aux inondations dans certaines régions. Cela augmente le stress hydrique, entraînant des dommages aux cultures, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur la productivité agricole, entraînant d'importantes pertes économiques et sur la santé humaine. Les flux migratoires et le déplacement accrue vers les zones urbaines pourraient devenir un défi supplémentaire à l'avenir.

42. **Les petits exploitants agricoles en Mauritanie sont de plus en plus confrontés à l'incertitude et à la variabilité des conditions météorologiques causées par le changement climatique.** La disponibilité et la qualité des ressources en eau ainsi que les infrastructures seront affectées négativement, entraînant une insécurité alimentaire accrue, un risque de malnutrition, une marginalisation et des tensions transfrontalières. La quantité en eau par habitant diminuera d'ici 2080, principalement en raison de la croissance démographique. Les projections du modèle indiquent que les mesures d'économie d'eau devraient être renforcées dans toute la Mauritanie après 2030¹.

43. **Le projet est classé en catégorie 3** selon le Système de Sauvegarde Climatique (CSS). Cela signifie qu'il n'est pas vulnérable au risque climatique. Cependant, le projet se concentre principalement sur le renforcement de l'adaptation et de la résilience, notamment liées aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau qui devraient être très élevés. Cet objectif sera atteint grâce à l'utilisation de technologies innovantes telles que le système d'irrigation de type californien utilisant des tuyaux enterrés, plus économes en eau, et à l'application de systèmes de pompage solaire.

44. **Toutes les composantes du projet devraient contribuer à renforcer la capacité d'adaptation des populations à travers leur contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration des revenus des ménages (agricultrices et porteuses de projets innovants ainsi que jeunes agri-entrepreneurs) ainsi que promouvoir l'inclusion et la résilience face aux divers chocs liés au changement climatique.** Ceci est aligné sur les options d'adaptation prioritaires de la Mauritanie identifiées dans la CDN mise à jour, qui comprennent : la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux de pluie, la restauration des terres, le dessalement de l'eau de mer, la résilience des moyens de subsistance et des écosystèmes et la pêche durable. Le projet comprendra des volets de formation et de renforcement des capacités. Il est important que les risques, la vulnérabilité et l'adaptation liés au changement climatique soient considérés comme partie intégrante de toutes les initiatives de formation proposées. Un examen volontaire des mesures de gestion des risques et d'adaptation à faible coût est recommandé, mais aucune autre mesure n'est requise.

45. **L'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter les systèmes d'irrigation est conforme aux priorités d'atténuation de la Mauritanie identifiées dans sa NDC mise à jour, un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 11 % en 2030.** Avec un soutien plus substantiel, le pays pourrait assurer la neutralité carbone et potentiellement atteindre une réduction de 92 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Ce projet a été évalué à l'aide des méthodologies de financement direct conjointes de l'Alignement de Paris des BMD pour l'atténuation et l'adaptation, et est considéré aligné car la composante/activité principale (aménagements structurants et résilients) n'est pas incompatible avec l'atténuation du changement climatique et objectifs de résilience de l'Accord de Paris. Une brève note d'alignement de Paris pour le projet est jointe en annexe technique (Volume 2).

¹ https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/giz_climate-risk-profile-mauritania_en_final

Le projet réduira 7 000 Tonnes éq CO₂/an soit **174 000 Tonnes éq CO₂** pour la durée de vie estimée des panneaux (25 ans) (voir annexes techniques pour les calculs).

C. Autres priorités transversales

46. **Conformément à la recommandation IV de l'IDEV, la formulation du projet a bien pris en compte les aspects transversaux décrits ci-après et ce projet constitue en soi un moyen de réduire la pauvreté de manière durable dans les zones d'intervention ; de promouvoir plus d'égalité de genre et de territoire ; et de renforcer plus l'inclusion et la cohésion.** Il offre des opportunités de renforcer la résilience sociale et économique et de réduire la vulnérabilité face aux impacts des chocs climatiques. Dans l'ensemble, il peut jouer un rôle important dans la prévention de conflits en atténuant les tensions liées à l'accès aux ressources naturelles et aux inégalités, consolidant ainsi la stabilité et la paix.

Réduction de la Pauvreté, inclusion et création d'emplois

47. **Le projet collaborera avec l'Agence nationale pour l'emploi déjà par une convention avec le PATAM.** Cette agence a une antenne à Bogué qui assistera à la mise en œuvre de la sous composante promotion de l'entreprenariat des jeunes. Un effectif de plus de 900 jeunes sont déjà inscrits dans la base de données de l'antenne L'étude pour la mise en place d'un incubateur à Boghé a été réalisée. Le projet prévoit également de mettre un autre incubateur au sein de la Chambre de Commerce, de l'industrie et de l'agriculture à Nouakchott. Les données de l'Agence indiquent que le pourcentage du taux de chômage des femmes (15-24 ans) est de 38,8% alors que le pourcentage du taux de chômage des hommes adultes (15-24 ans) est de 44,6%. Les jeunes (hommes et femmes) ainsi que les femmes bénéficieront d'un soutien dans le cadre de la sous-composante du projet de promotion de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles.

48. **Les disponibilités alimentaires induites par la mise en valeur des périmètres maraichers en toute saison et des cultures vivrières associées au petit élevage et à la pisciculture, contribueront à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations notamment celui des enfants et de la femme.** La maîtrise totale de l'eau permettra de produire en toute saison et de contribuer à éviter l'épuisement des stocks alimentaires des ménages pauvres, en rendant les aliments disponibles pendant tous les mois de l'année. Il est utile de rappeler que le développement cognitif de l'enfant est lié à son état nutritionnel. L'amélioration de la nutrition aura donc des répercussions à long terme sur la formation du capital humain et la productivité de l'économie.

49. **Le suivi de la prévalence de la malnutrition se fera en relation avec le dispositif du cadre harmonisé du CILSS déjà en place.** Complémentairement, des études et enquêtes spécifiques sur la nutrition seront effectuées par des spécialistes dans la zone du projet pour mieux préciser les impacts. En plus, le projet prévoit des sessions de formation en nutrition combinées avec des sensibilisations en matière d'hygiène et de prévention contre les maladies. L'insécurité alimentaire chronique touche actuellement environ 13% de la population. Ce problème est courant en raison de carence en vitamine A, en fer, en zinc et en d'autres micronutriments essentiels, avec plus de 65% de l'apport calorique provenant des céréales. Les interventions du projet amélioreront la situation nutritionnelle grâce à une augmentation de l'approvisionnement alimentaire tout au long de l'année (production saisonnière et hors cultures agro-alimentaires saisonnières), les connaissances et les informations, ce qui devrait augmenter la consommation en kilocalories par personne et par jour. Complémentairement au PATAM, le projet contribuera à l'amélioration de la nutrition par l'apport de légumes dans la ration alimentaire et la réduction du taux d'insécurité alimentaire à moins de 10% en 2027.

Opportunités pour renforcer la résilience

50. **La Mauritanie se trouve confrontée à des défis économiques, environnementaux et sociaux.** En plus de la désertification, le pays subit des sécheresses, mais aussi des inondations. Le pays, et en particulier secteur agricole, fait face à ces aléas climatiques, mais aussi à la dégradation des ressources naturelles, aux inégalités régionales dans l'accès aux terres arables, à la faible productivité, à l'accès limité au financement et aux problèmes fonciers, qui sont tous des facteurs qui exacerbent la

précarité qui touchent particulièrement les femmes et les jeunes. De plus, Malgré un potentiel agricole considérable, l'économie mauritanienne repose largement sur les industries extractives et la pêche, et reste peu diversifiée.

51. **C'est dans ce contexte que le projet PCVASGEF offre des opportunités pour renforcer la résilience agricole en Mauritanie à travers un développement durable et inclusif ; et en améliorant la sécurité alimentaire.** La promotion des chaînes de valeur agricole avec un accent particulier sur les femmes peut jouer un rôle clé dans la transformation structurelle du pays et le développement du contenu local qui sont synonymes de création d'emplois décents. De plus, à travers les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la malnutrition, ce projet aura un impact positif sur les indicateurs de santé des enfants et des ménages, notamment ceux situés en milieu rural.

Promotion de l'égalité de genre et autonomisation des femmes :

52. **Le projet est classé en 1^{ère} catégorie selon le marqueur genre de la Banque (GMS), car les objectifs, les effets et les produits du projet contribuent à la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.** Au niveau du monde rural, les femmes sont les principales actrices de développement (représentent 52% de la population). Aussi, l'agriculture et surtout le maraîcher, constitue la principale activité économique de la femme rurale et occupe plus de 90% des femmes actives. En dehors des activités agricoles, les femmes rurales s'occupent de la transformation des produits agricoles et de l'artisanat (tissage, travail de la laine, etc).

53. **Deux défis majeurs subsistent : l'accès au foncier et au financement. En effet, les coopératives de femmes spécialisées dans les cultures vivrières disposent de parcelles de petite taille, et à cause de cela, elles ne peuvent pas avoir accès au crédit pour augmenter leur production.** Par ailleurs, les femmes ont un accès limité aux intrants agricoles et autres moyens de production. En outre, les femmes conservent le triple rôle (reproductive, productive et responsabilité sociale) ce qui requiert de trouver des moyens d'alléger leur charge de travail. La femme joue un rôle primordial dans la subsistance des ménages surtout en milieu rural. Le projet a pour objectif d'augmenter les revenus des femmes pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les conditions de vie des populations. Toutes les activités du projet visent la transformation économique et sociale des conditions de vie des femmes et des jeunes en milieu rural, à travers : (i) l'amélioration de 1.014 hectares de PMF irrigués au profit de 341 coopératives de femmes ; (ii) l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, (iii) la construction et l'équipement de plateformes intégrées ; (iv) le renforcement des capacités des coopératives féminines ; (v) l'amélioration de l'accès des coopératives de femmes au crédit par la mise en place d'un fonds de caisses d'épargne et de crédit agricole (12 Caisses d'épargne et de crédit qui seront opérationnelles dans les 14 communes permettront aux femmes d'avoir des crédits à court terme, de satisfaire leurs besoins en fonds de roulement de se concentrer sur leur activités), (vi) la création d'emplois pour les femmes, la création des startups des femmes, ainsi que d'autres activités d'autonomisation des femmes ; (v) Appui à la sécurisation foncière pour tous les périmètres maraîchers féminins et plateformes intégrées (régularisation et délivrance de certificats fonciers aux agriculteurs) ; Facilitation des conventions foncières dans les bassins améliorés de décrue, appui à l'utilisation de semences de qualité et appui aux cultures vivrières intermédiaires sur les berges (Falo). De façon spécifique le projet facilitera l'accès de 205 coopératives féminines à des terres exploitables tout en mettant à leur disposition des titres de propriété et des espaces bien aménagés dotés de ressources en eau sur près de 321 exploitations. Les leçons tirées de ces activités permettront d'engager le dialogue sur les politiques sensibles au genre afin d'améliorer et de garantir l'accès des femmes au financement et aux ressources. Des ateliers seront organisés pendant la durée du projet afin de diffuser les leçons apprises et les bonnes pratiques.

MISE EN ŒUVRE

A. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

54. **Organe d'exécution :** Le projet est intégré dans les structures du programme de transformation agricole en Mauritanie (PATAM), en cours d'exécution, placé sous la tutelle du

ministère de l'Agriculture (MA). Dans le souci de préserver la cohérence, le projet sera mis en œuvre par l'équipe de l'unité de coordination du PATAM déjà en place et installée au sein des locaux de la Direction régionale de la SONADER de Bogué (DRB) et dans leur bureau de liaison à Nouakchott. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est fonctionnelle et composée de cadres expérimentés avec les profils requis ¹, capables de mener à bien, les principales tâches du projet. L'équipe sera renforcée par deux experts spécialisés (Agri business et Industries Agroalimentaires), un expert chargé des acquisitions et un expert en environnement. Le personnel d'encadrement dans la zone du projet sera renforcé à la base.

55. **Dispositions institutionnelles :** Le dispositif de pilotage, de gestion, d'audit et de suivi évaluation, sont en place. Les mêmes dispositions institutionnelles du PATAM seront reconduites et suivies par le projet proposé qui sera intégré dans ce dispositif. Le Comité National de pilotage (CNP) du PATAM et le comité local de concertations chargé du suivi et de l'organisation des activités au niveau de la zone, sont également en place et appuieront le présent projet. Le CNP a un rôle d'orientation et de supervision de l'exécution. Ce comité est présidé par le Secrétaire général du MA et est composé des membres des parties prenantes au projet : MEDD, Direction Stratégie Coopération et Suivi évaluation (DSCSE), Direction de l'évaluation et du Contrôle environnemental (DECE-ME), ministère de l'Action sociale, de l'enfance et de la famille (MASEF), Agence nationale pour l'emploi, Coordinateur PATAM (secrétaire) et deux représentants des bénéficiaires (dont une femme). Le PATAM est conçu selon le principe du faire faire. Il dispose d'une charte de coordination et de partenariat. Dans ce cadre, plusieurs conventions sont déjà en cours de mise en œuvre (Direction de l'agriculture, Recherche, Centres de Formation, Agence chargée de l'entrepreneuriat des jeunes, Évaluation et contrôle environnemental. Ces mêmes dispositions seront reconduites dans le cadre du projet.

56 Acquisitions

Modalités de passation des marchés publics :

Toutes les acquisitions de travaux, biens et services de consultants financées par les ressources du GAFSP, administré par la Banque dans le cadre du présent Projet, se feront conformément au Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvé en octobre 2015 et aux dispositions qui seront spécifiées dans les accords de financement du projet. Le système de passation des marchés de la Mauritanie a été évalué en 2018 mis à jour en 2022 ; il ressort de cette évaluation dont les conclusions sont consignées dans le rapport d'évaluation du système-pays de passation des marchés par la Banque (BPAR) de la Mauritanie que le risque fiduciaire global pays est de niveau Substantiel. Toutes les acquisitions se feront conformément aux méthodes et procédures de la banque (Bank PMP). Le projet sera exécuté par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) PATAM financé par la Banque. L'UGP PATAM est déjà opérationnelle, elle dispose des moyens humains et matériels ainsi que de l'expertise nécessaires à la bonne exécution des Projets en cours. Pour l'exécution du présent Projet, l'UGP-PATAM doit être renforcée à travers le recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés.

Le cadre institutionnel et les capacités de l'UGP ont été examinés dans le détail et les mesures nécessaires, tant à la sauvegarde de la responsabilité fiduciaire de la Banque qu'à une exécution efficace et efficiente dudit projet, sont identifiées et présentées au niveau de l'Annexe Technique. Un plan de passation de marchés est également préparé et attaché à l'annexe technique.

B. Gestion financière, décaissement et vérification

57. **Gestion financière.** La gestion administrative, financière et comptable du Projet s'exécutera sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture à travers l'Unité de Coordination du PATAM (UCP) installée à Boghé au sein de la Direction Régionale de la SONADER. L'UCP dispose d'ores-

¹ Le Coordinateur, Ingénieur Génie Rural, Agronome, Spécialiste en acquisitions, Spécialiste en suivi-évaluation, Spécialiste genre et communication, Environnementaliste, Responsable Administratif et Financier (RAF), comptable.

et-déjà d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables, et d'un logiciel intégré de gestion comptable et financière. Afin de prendre en compte les contraintes liées à la gestion multi projets de l'UCP, Le manuel de procédures devra être relu et révisé en conséquence. Il devra comporter les spécificités de chaque projet, notamment le plan analytique et budgétaire conforme aux composantes, aux catégories et aux activités de chaque projet. Le manuel révisé devra être soumis à l'approbation de la Banque. L'UCP dispose d'un logiciel intégré de gestion comptable et financière. Celui-ci sera utilisé pour la présente opération. Il nécessitera un nouveau paramétrage pour la tenue des comptabilités des différents projets mis en œuvre par l'UCP et en vue de la production intégrale des états financiers de synthèse annuels sans recours à un retraitement manuel. L'UCP produira annuellement un programme de travail budgétisé annuel (PTBA), ainsi que des rapports trimestriels de gestion financière basés sur l'exécution du programme de travail et du budget annuel. Ces rapports devront être annexés aux rapports trimestriels d'activités transmis à la Banque quarante-cinq (45) jours au plus tard après la fin du trimestre concerné.

58. **Dispositions relatives aux décaissements** : Les ressources de la Banque seront décaissées conformément aux règles et procédures du Manuel de Décaissement de la Banque (Edition Mars 2020) suivant les trois méthodes du paiement direct, du compte spécial et du remboursement.

59. **Audit externe** : L'audit des comptes du projet sera réalisé par une firme d'audit indépendante, recrutée sur la base de termes de référence préalablement convenus avec la Banque et selon ses règles et procédures. Le contrat d'audit sera de trois exercices au plus et l'auditeur est tenu de déposer son rapport au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel la mission se rapporte.

C. Suivi-évaluation du Projet

60. **La fonction du suivi-évaluation interne relèvera du Coordinateur du PATAM et le projet adoptera une démarche axée sur les résultats et un suivi orienté vers l'impact (SOVI).** Pour ce faire, un cadre de mesure de performance (CMP) a été élaboré lors de l'évaluation du PATAM. Le projet sera inséré dans le même dispositif de suivi évaluation. Le suivi interne sera assuré par le chargé de SE au niveau de l'Unité de Coordination du PATAM (UCP) et servira de base pour apprécier la performance du projet. Pour le suivi externe au niveau central, il sera assuré par la Direction chargée de la Stratégie, Coopération et Suivi-évaluation du MA et la Direction Générale des Investissements Publics et de la Coopération Economique (DG/IPCE) du MEDD conformément à leurs mandats. Le dispositif est fonctionnel et est satisfaisant. Les rapports d'activités trimestriels (en version numérique) sont transmis régulièrement aux ministères de tutelle (MEDD et MA) et à la Banque. Le plan de suivi est présenté en Annexe. Les ressources requises sont prévues pour organiser les enquêtes et pour bien assurer ce suivi.

61. **Les principaux indicateurs de réalisation sont** : (i) la superficie aménagée et mise en valeur des périmètres maraichers féminins (PMF) et celles des cultures améliorées en décrue en ha ; (ii) les niveaux d'intensification agricole des PMF; (iii) la productivité agricole (rendements moyens de légumes obtenus sur les PMF et des cultures vivrières en décrue améliorée); et (iv) la production additionnelle de légumes et de cultures vivrières; (v) le nombre d'agricultrices bénéficiaires des PMF ; (vi) le nombre de formateurs, de paysannes relais et de responsables des coopératives formés ; (vii) le nombre de petits exploitants ayant bénéficié d'une formation en agriculture intelligente face au climat ; (viii) le nombre d'institutions rurales et de coopératives maraichères féminines fonctionnelles et le nombre d'adhérentes ; (ix) le nombre d'entrepreneurs formés, ayant accès au produits financiers et accompagnés par le projet ; (x) les équipements mis à disposition en soutien aux activités génératrices de revenus ; (xi) le nombre d'infrastructures de CVA (unité de transformation et de conservation et marchés de légumes...) réalisées ; (xii) le nombre d'emplois décents et durables créés pour les femmes et les jeunes, xiii) la part de production vendue sur les marchés national et régional ; et xiv) la Superficie agricole ou des pratiques climato intelligentes sont mises en œuvre. Les principaux indicateurs d'impact sont : (i) l'amélioration des revenus agricoles des populations cibles ; (ii) la contribution à la sécurité alimentaire ; (iii) la contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel ; (iv) la contribution à la réduction des importations des produits alimentaires (en tonnes de produits

marachers). Les principales sources de données pour le suivi de ces indicateurs des niveaux 1 et 2 sont la Coordination du projet, la Direction chargée des statistiques au MA, l'Agence Nationale des Statistiques, le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'APIM, le cadre harmonisé (CH) du CILSS, la BCM (Banque Centrale de Mauritanie) et le SYDONIA (Douanes). Ces données seront complétées par des enquêtes de terrain et des analyses ciblées, avec un appui ponctuel de l'assistance technique en cas de besoins. Les données utiles seront collectées, traitées et les résultats rendus disponibles, à travers le système de suivi-évaluation axé sur les résultats, déjà mis en place par le PATAM. Des rapports semestriels seront élaborés et transmis au GAFSP. Le suivi externe sera assuré par les directions mandatées du ministère de l'Agriculture (MA) et du ministère de l'économie et du développement durable (MEDD) en appont des deux missions de supervision à organiser tous les ans par la Banque comme entité de supervision. Le projet donnera un appui aux coopératives et aux acteurs de la CVA pour leur permettre de procéder à l'auto-évaluation des actions mis en œuvre. La situation de référence sera actualisée avant le lancement du projet. Une revue à mi-parcours et une évaluation finale seront effectuées pour permettre d'opérer les réajustements éventuels, de tirer les leçons et expériences et capitaliser les acquis.

D. Gouvernance

62. **Les dispositifs de gouvernance de projets de la Banque en Mauritanie ainsi que et les systèmes de contrôle en vigueur sont satisfaisants dans l'ensemble.** Le Gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la gouvernance. Le risque lié au cadre fiduciaire des opérations antérieures dans le cadre du PATAM avaient été évalué.

E. Durabilité

63. **La formulation du Projet a prévu des mécanismes de pérennisation des acquis dès la conception et un dispositif pour le suivi effectif des mesures retenues conformément à la recommandation III du rapport IDEV. Ainsi le PATAM a amorcé la mise en place d'un dispositif permettant de pérenniser ses résultats.** Les frais d'entretien et de maintenance des aménagements et des équipements de pompage des PMF pourront être pris en charge par les revenus tirés des exploitations. Cette maintenance est simple et les frais nécessaires sont à la portée des coopératives et a déjà fait ses preuves dans le cadre du PATAM. Au-delà de l'entretien, un dispositif sera mis en place pour mobiliser des redevances pour permettre le renouvellement des équipements de pompage. Ce dispositif sera articulé avec la mise en place des caisses d'épargne et de crédit. Un protocole de collaboration fixant le rôle et responsabilités des parties, sera négocié par la coordination du projet et la Société nationale pour le développement rural (SONADER) avec les coopératives et les comités des usagers. Un cahier de charges sera ainsi signé pour chaque réalisation avant le démarrage effectif des travaux. Le projet accompagnera les coopératives regroupées en GIE pour la gestion des Unités de conditionnement qui sera assurée sur la base d'une contractualisation avec des opérateurs qualifiés. L'expérience acquise dans le cadre de l'Unité de conditionnement de Bogué sera prise en compte dans le cadre des études des nouvelles unités en cours de lancement. Les missions de supervision de la Banque s'assureront de la mise en œuvre effective des actions prévues pour la durabilité des investissements.

F. Gestion des risques

64. Le Projet fait face aux risques climatiques et encourt également des risques d'ordre environnemental et institutionnel liés plus spécifiquement à sa mise en œuvre. La majorité des risques sont modérées. Seul le risque lié au conditions climatiques extrêmes est évalué comme substantiel. L'adoption d'un système d'irrigation adapté et efficient en eau, répond à cette préoccupation. Le résumé des risques relatifs au Projet sont présentés dans la matrice à l'Annexe V.

G. Renforcement des connaissances

65. **Le projet permettra de mettre en place des systèmes d'irrigation innovants et efficients, de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire, la transformation agricole et les chaînes de valeurs, de développer l'entreprenariat féminin, de mettre en place un dispositif inclusif de**

microfinancement et de diffuser les connaissances techniques et organisationnelles requises auprès de ses acteurs (utilisation des divers systèmes d'information, conseils agricoles, plateformes intégrées, etc). Il contribuera à renforcer l'innovation dans le secteur agricole et rural. Dans ce sens l'apport du projet sera d'une grande utilité pour i) la dissémination des nouvelles technologies et des bonnes pratiques d'agriculture intelligente face au climat, ii) la promotion de l'agrégation et des initiatives de PPP, iii) l'organisation institutionnelle des agricultrices et leurs interactions avec d'autres opérateurs économiques et organisations de base (associations des usagers de l'eau, coopératives féminines de maraichage, Groupement d'Intérêt Economique-GIE, coopératives rizicoles, ...), iv) la structuration des organisations féminines et des acteurs de la chaîne de valeur, v) l'encadrement des agricultrices pour un meilleur accès aux marchés. Ces interventions permettront de renforcer les capacités des acteurs institutionnels : entités administratives, interprofessions et organisations des bénéficiaires. Les connaissances générées seront diffusées aux niveaux des structures du Client et de la Banque à travers leur site web, les rapports de suivi-évaluation, de supervisions, de revue à mi-parcours et du rapport d'achèvement etc.

4. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A. Instrument juridique

66. **L'instrument** de financement retenu est un accord de don entre la Banque et la République Islamique de Mauritanie dans le cadre du GAFSP.

B. Conditions et engagements liés à l'intervention de la Banque

67. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur** : Le don entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

68. **Conditions préalables au premier décaissement du Don** : Le premier décaissement sur le don est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes :

- La preuve, jugée satisfaisante par le Fonds, de reconduction de l'équipe de gestion du PATAM et de ses comités de pilotage : i) le Comité Local de Concertation (CLC) au niveau local et ii) le Comité National de Pilotage (CNP) au niveau central ;
- La soumission d'une copie certifiée conforme de la charte de collaboration du Projet (CCP) signée entre l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les diverses parties prenantes associées à la mise en œuvre des activités du Projet ;
- La soumission de preuves satisfaisantes de l'inscription au budget de l'Etat pour l'année 2024 ou 2025 de la contrepartie financière gouvernementale pour l'année concernée et de l'ouverture du crédit budgétaire annuel y afférent

69. **Autres conditions** : Le bénéficiaire du don GAFSP devra en outre procéder à :

- Soumettre et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes (PGP) avant le démarrage effectif de la mise en valeur des périmètres maraîchers (PMF) prévue en septembre 2025 ;
- Transmettre au Fonds avant le 31 décembre 2026, la preuve de la fédération des organisations de base et des coopératives féminines en Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) ou autres structures fédératrices ;
- Transmettre au Fonds avant le 31 décembre 2026, la preuve de l'amorçage du processus contractuel d'agrégation des structures féminines de bases à travers l'appui à la mise en place d'une zone de transformation agroindustrielle, l'équipement du centre de conditionnement, le soutien à l'écoulement et à la commercialisation (contrats d'agrégation, initiative de PPP, etc) ;
- Transmettre au Fonds avant le 31 décembre 2026, la preuve d'appui au développement du financement inclusif : soutien à la mise en place de fonds de garantie et de partage des risques, à la promotion des assurances agricoles, au financement d'agrégation dans le secteur agricole

et l'entreprenariat agricole ;

- Transmettre au Fonds, avant le 31 décembre 2026 la preuve de la sécurisation foncière des PMF et des plateformes intégrées des femmes ;
- Transmettre au Fonds avant le 31 décembre 2026 la preuve relative aux mesures de protection du marché national de légumes ; et
- Fournir au Fonds au plus tard le 31 janvier de chaque année, la preuve de l'inscription au budget de l'Etat pour l'année concernée de la contrepartie financière gouvernementale et ouverture du crédit budgétaire annuel y afférent.

70. **Engagements.** (i) Le Bénéficiaire s'engage à respecter les objectifs du Projet. A cette fin, il devra mettre en œuvre le Projet et faire en sorte que l'Agence d'exécution (UCP), ses contractants et/ou ses agents mettent en œuvre le Projet conformément aux dispositions de l'accord de don et de l'Article IX (Exécution du projet - coopération et information) des Conditions générales. (ii) Dispositions institutionnelles : Le Gouvernement s'engage, à la satisfaction de la Banque, à ce que: (a) L'Unité de Coordination du Projet (UCP) aura pour principales missions de veiller à (i) la réalisation des activités du Projet dans les délais requis, (ii) la planification, la programmation, et la gestion administrative et financière du Projet, et (iii) la mobilisation des parties prenantes, la coordination, le suivi-évaluation et le contrôle des activités du Projet ; (b) Le Comité National de Pilotage (CNP) se chargera de guider, d'orienter et de superviser l'exécution du Projet notamment à travers l'examen du programme de travail et de budget annuel soumis par l'UCP et l'appréciation de l'état d'avancement du Projet. (iii) Sauvegardes environnementales et sociales : Le Gouvernement s'engage et s'assure que : (a) Le Projet s'exécute conformément aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ; (b) Dans le cas où des contraintes majeures se manifestent de collaborer entièrement avec la Banque. (iv) Intégrité : Le Gouvernement doit mettre le Projet en œuvre, et s'assurer que l'Agence d'exécution et chacun de ses contractants et/ou de ses agents mettent le Projet en œuvre conformément aux dispositions des Politiques anti-corruption.

C. Conformité aux politiques de la Banque

71. Le projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

5. RECOMMANDATION

72. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'octroi d'un don, sur les ressources du GAFSP, d'un montant de **17 millions USD** à la République Islamique de Mauritanie (RIM) aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

Appendice I : Approbation du GAFSP et requête du Gouvernement désignant la Banque comme entité de supervision



December 6, 2021

Hon. Ousmane Mamoudou Kane
Minister of Economic Affairs and Promotion of Productive Sectors
Nouakchott
Mauritania

***Re: Outcome of Mauritania's submission to the
Global Agriculture and Food Security Program (GAFSP)***

Dear Minister Ousmane Mamoudou Kane,

On behalf of the GAFSP Steering Committee, it is my pleasure to inform you that Mauritania was deemed eligible to receive funds under the Sixth Call for Proposals by the independent Technical Advisory Committee. However, the approval of this proposal is contingent on the receipt of additional funds from GAFSP contributors by December 31, 2022.

Your proposal was ranked highly among the 40 country applications considered under this Sixth Call for Proposals. Subject to availability of funds in the GAFSP Trust Fund, the GAFSP Steering Committee has provisionally approved a grant of US\$ 17 million for the implementation of the project outlined in your proposal, *Promotion of gender-sensitive agricultural value chains and women's entrepreneurship in support of the program to support agricultural transformation in Mauritania (PCVASGEF-PATAM)*. Per your request, African Development Bank (AfDB) has been designated as the Supervising Entity for these funds.

If and when additional funds become available, the GAFSP Coordination Unit will promptly inform you and with your chosen Supervising Entity to commence the process of project preparation with you. Please note that GAFSP requires the Supervising Entity to submit the final project design document to the GAFSP Steering Committee for final approval.

Please feel free to contact me at khollifield@worldbank.org with any questions or for any additional information.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kathryn Hollifield', is written over a light blue horizontal line.

Kathryn Hollifield
Program Manager
Global Agriculture and Food Security Program



N°: 00 0443 / M.A.E.P.S.P / M

Date : 28 MAY 2021 التاريخ

Le Ministre

الوزير

A
Monsieur Mohamed EL AZIZI
Directeur Général-Afrique du Nord (RDGN)
Banque Africaine de Développement (BAD)
-Tunis-

Objet: Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP)

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de solliciter l'accord de votre honorable institution aux fins de supervision et d'assistance technique pour la préparation d'une requête de financement et sa soumission au Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP).

Cette requête s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par notre Gouvernement pour appuyer le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, afin d'en faire un véritable levier de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Elle tient compte, à la fois, des remarques portées sur les précédentes requêtes par le GAFSP, ainsi que des priorités issues des nouvelles orientations stratégiques de notre pays, en ciblant les zones à vulnérabilités avérées et en accordant la priorité aux activités féminines et aux aspects liés à l'employabilité des jeunes et à la préservation du milieu naturel.

A ce titre, eu égard aux précédentes requêtes soumises au GAFSP par la Mauritanie en 2013 et 2017 sans succès, nous vous prions d'examiner la possibilité afin que le Groupe de la Banque Africaine de Développement soit l'institution de supervision et d'assistance technique pour la préparation de cette requête et sa soumission.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Ousmane Mankoudou Kane



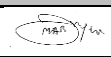

Appendice II : Cadre de résultats du Projet

CADRE DE RÉSULTATS					
A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Projet de Promotion des Chaines de Valeurs Agricoles Sensibles au Genre et de l'Entrepreneuriat Féminin en soutien au Programme d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PCVASGEF-PATAM) P-MR-AA0-011			■ PAYS/RÉGION : MAURITANIE/ Afrique du Nord (RDGN)		
■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des conditions de vie des populations.					
■ ALIGNEMENT DU PROJET AVEC LE PAYS ET HIGH'5 – NOURRIR L'AFRIQUE :		a) Ambition du pays : Amélioration de la production et productivité agricoles, augmentation des revenus des femmes et réduction des importations et de la dépendance du pays aux importations des produits agricoles.			
		b) Indicateurs d'alignement i) Nombre de femmes souffrant de malnutrition ; ii) Importations de légumes ; iii) Indice d'inégalité entre les genres.			
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	UNITÉ	RÉFÉRENCE (2023)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2028)	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
■ RESULTAT 1 : La productivité et les productions agricoles des périmètres maraichers féminins sont améliorées de manière durable face au Changement Climatique					
INDICATEUR DE RESULTAT 1.1 : Productivité agricole	Tonnes	Tomate 12 Sorgho 0,40	17,5 0,90	Rapports périodiques du Ministère de l'Agriculture	Annuelle
INDICATEUR DE RESULTAT 1.2 : Productions de légumes diversifiées	Tonnes	0	30 965 T		
INDICATEUR DE RESULTAT 1.3 : Productions de cultures vivrières diversifiées	Tonnes	1 650	5 800 T		
■ RESULTAT 2 : Les produits maraichers sont valorisés durablement					
INDICATEUR DE RESULTAT 2.1 : Volume de produits maraichers conditionnés	Tonnes/an	0	4 540	Rapports de suivi et d'activités du Projet et des structures concernées : UCP, SONADER, MA (Statistiques agricoles)	Annuelle
INDICATEUR DE RESULTAT 2.2 : Part de la production conditionnée	%	0	15		
INDICATEUR DE RESULTAT 2.3 : Part de la production vendue sur les marchés national et régional	%	0	40		
■ RESULTAT 3 : Les revenus ont augmenté et des emplois directs sont fournis par le projet					
INDICATEUR DE RESULTAT 3.1 : Nombre d'emplois de jeunes (% de femmes)	Nombre	0	2000 dont 80% de femmes	Rapports de suivi et d'activités du Projet et des structures concernées : UCP, SONADER, MA (Statistiques agricoles)	Annuelle
INDICATEUR DE RESULTAT 3.2 Nombre de personnes bénéficiant de prestations directes (personne) Désagrégation : Dont nombre de femmes	Nombre	3000	20200 (95% de femmes)		
INDICATEUR DE RESULTAT 3.3 : Revenus moyens par exploitation des femmes bénéficiaires	MRU	0	27 900		
■ PRODUIT 1 : Infrastructures de base (Périmètres Maraichers féminins -PMF et ouvrages de décrue) installés et mis en valeur					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Superficie additionnelle des PMF aménagés et prêts à une mise en valeur durable	Ha	0	1014	Rapport de fin des travaux et rapports du projet	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2: Taux d'intensification agricole des PMF	%	50	150	Rapport de campagne	
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3: Superficie additionnelle restaurée en décrue améliorée	Ha	5000	9500	Rapport de fin des travaux et rapports du projet	
■ PRODUIT 2 : Bonnes pratiques agricoles mises en œuvre pour faire face au Changement Climatique					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Superficie agricole où des pratiques climato intelligentes sont mises en œuvre (hectare)	Ha	0	600	Rapports périodiques du Projet et Rapport E&S	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : PGES, MGP, P3P et PGP mis en œuvre	Nombre de plans	0	4		
■ PRODUIT 3 : Plateformes intégrées d'entrepreneuriat féminin et de chaines de valeur fonctionnelles					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Plateformes intégrées construites équipées et fonctionnelles	Nombre	0	12 (2026)	Rapports de suivi et d'activités du Projet	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Projets et contrats d'entrepreneuriat opérationnels	Nombre	0	Au – une dizaine (2028)		

PRODUIT 4 : Capacités des coopératives féminines et des acteurs de la chaîne de valeur renforcées					
INDICATEUR DE PRODUIT 4.1 : Plan de formation et de restructuration des coopératives adopté et mis en œuvre	Qualitatif	Non	Oui	Rapports prestataire	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 4.2: Personnes bénéficiant d'un soutien au renforcement des capacités (personne) Désagrégation : Dont nombre de femmes	Nombre	0	2100 (100% de femmes)	Rapports prestataire	
INDICATEUR DE PRODUIT 4.3: Nombre d'agriculteurs recevant des intrants ou des services sur des pratiques agricoles durables ou résilients au changement climatique-CC (dont nombre de femmes) (dont % de femmes) (Dont nombre d'agriculteurs adoptant les technologies ou pratiques reçues)	Nombre	0	4500 (100% de femmes) / (dont 60% des bénéficiaires adoptant les technologies reçues)	Rapports prestataire	
INDICATEUR DE PRODUIT 4.4: Personnes ayant reçu des services ou des produits nutritionnels améliorés (personne) (dont le nombre des femmes).	Nombre	0	7200 (100% de femmes)	Rapports prestataire	
PRODUIT 5 : Infrastructures des Chaînes de Valeur Agricoles sensibles au genre développées					
INDICATEUR DE PRODUIT 5.1 : Unités de transformation et de stockage de légumes construits équipés et fonctionnels	Nombre	0	2	Rapports d'activités du Projet et prestataires	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 5.2: Nombre d'installations de transformation, de stockage et de commercialisation construites et/ou réhabilitées	Nombre	0	6		
INDICATEUR DE PRODUIT 5.3: Microréalisations en soutien aux activités génératrices de revenus fonctionnelles	Nombre	0	Au - 20		
PRODUIT 6 : Entreprenariat des jeunes ciblant les jeunes filles et des femmes porteuses de projets innovants développé ⁽²⁾					
INDICATEUR DE PRODUIT 6.1 : Nombre des personnes soutenues par le projet dans les zones rurales accédant à des services financiers. Désagrégation (Dont nombre de femmes)	Nombre	0	100 (60%)	Rapports de suivi et d'activités du Projet	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 6.2 : Nombre de Start up innovantes accédant au services financiers et accompagnées	Nombre	0	Au - 4		
PRODUIT 7 : Dispositif de financement inclusif et de proximité en faveur des activités féminines et de la chaîne de valeur mis en place et renforcé					
INDICATEUR DE PRODUIT 7.1 : Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole (CECA) mises en place et fonctionnelles	Nombre	0	12	Rapports de suivi et d'activités du Projet	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 7.2 : Volume de crédit additionnel distribué	Montant M MRU	0	1 368		
PRODUIT 8 : Capacités institutionnelles et de coordination du projet renforcées					
INDICATEUR DE PRODUIT 8.1 : Dispositif de coordination et de mise à niveau des coopérative fonctionnel	Dispositif	Non	Oui	Rapports de suivi et d'activités du Projet	Trimestriel
INDICATEUR DE PRODUIT 8.2 : Equipe d'encadrement à la base renforcée par des experts en Agrobusiness, Industrie agroalimentaire, Acquisition et Environnement et, des animatrices et des conseillères rurales	Nombre	0	12 dont 50% de femmes		

- (1) Formation en gestion coopérative, économie sociale solidaire, itinéraires techniques, agroécologie, agriculture intelligente face au changement climatique, commercialisation et usage des normes sanitaires, promotion du genre, nutrition et alimentation saine. Entreprenariat des jeunes avec une proportion recommandée de 70% filles et 30% garçons. Mise en place d'une plateforme favorisant la coordination, l'organisation et le renforcement des capacités des coopératives féminines (organisations de base avec un dispositif de fédération et de mutualisation solidaire, texte réglementaire à soutenir, etc).

Appendice III : NOCES

A. Information de base⁶			
Nom du Projet : Promotion des Chaines de Valeurs Agricoles Sensibles au Genre et de l'Entrepreneuriat Féminin en appui au PATAM		"Code SAP" du projet P-MR-AA0-011	
Pays : Mauritanie	Instrument de financement ⁷ : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>		
Secteur Responsable du Projet : Agriculture	Chargé du Projet : RAFAA MAROUKI		
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 04 au 19 mars 2024	Date prévue de présentation pour Approbation : 29 mai 2024		
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Ndèye DIOP/Mohamed Adnene BEZZAOUIA			
Spécialiste en sauvegarde sociale : XXX			
Catégorie environnementale et sociale : 2	Date de catégorisation : 1/02/24	Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
B. Publication et Suivi de la Conformité			
B.1. Publication obligatoire			
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres : 03 EIES, 01 Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		[25/12/23]	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		[28/02/24]	
Date de publication par la Banque		[29/02/24]	
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres : NA.			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		[NA]	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		[NA]	
Date de publication par la Banque		[NA]	
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres : NA.			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		[NA]	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		[NA]	
Date de publication par la Banque		[NA]	
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA.			
B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité			
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
C. Approbation			
Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?			
		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
<i>Préparée par :</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Ndèye DIOP / Mohamed Adnene BEZZAOUIA		19/03/2024
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	XXXXX		
Chargé du Projet :	Rafaa MAROUKI		20/03/2024
<i>Soumise par :</i>			
Directeur sectoriel :	Martin FREGENE, AHAI		20/03/2024
<i>Approuvée par :</i>			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		04/06/2024

⁶ Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

⁷ ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.

Annexes liées au contexte stratégique

- Annexe 1-1 : Classification des projets par High 5, domaine d'intervention et ODD
- Annexe 1-2 : Portefeuille actuel de la BAD dans le pays
- Annexe 1-3 : Projets similaires financés par la Banque et d'autres partenaires dans le pays
- Annexe 1-4 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays
- Annexe 1-5 : Carte de la zone du projet
- Annexe 1-6 : Programme de développement des pays
- Annexe 1-7 : Analyse sectorielle et institutionnelle
- Annexe 1-8 : Matrice de soutien aux partenaires de développement

Annexes relatives à la description du projet

- Annexe 2-1 : Théorie détaillée du changement
- Annexe 2-2 : Composantes détaillées du projet
- Annexe 2-3 : Coûts détaillés du projet
- Annexe 2-4 : Leçons apprises

Annexes relatives à la faisabilité du projet

- Annexe 3-1 : Analyse économique et financière
- Annexe 3-2 : Note d'évaluation de la fragilité et de la résilience du projet
- Annexe 3-3 : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Annexes relatives à la mise en œuvre du projet

- Annexe 4-1 : Plan de surveillance
- Annexe 4-2 : Matrice des risques
- Annexe 4-3 : Plan détaillé de mise en œuvre
- Annexe 4-4 : Modalités détaillées de mise en œuvre
- Annexe 4-5 : Modalités détaillées de passation des marchés
- Annexe 4-6 : Gestion financière détaillée et modalités de décaissement
- Annexe 4-7 : Modalités détaillées de vérification
- Annexe 4-8 : Plan et modalités d'appui à la mise en œuvre du projet

Annexe complémentaire

- Annexe 5-1 : Financement du secteur agricole en Mauritanie

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution N° B/MR/2024/30

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection, le 27 juin 2024

Octroi d'un don à la République Islamique de Mauritanie, sur les ressources approuvées du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), pour le financement d'une partie des coûts du Projet de promotion de chaînes de valeurs agricoles sensibles au genre et de l'entrepreneuriat féminin en soutien au Programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PCVASGEF-PATAM)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU : (i) les articles 1, 2, 10, 12, 13, 17, 32 et 37 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la « Banque ») ; (ii) l'Accord de transfert au titre du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) entré en vigueur le 26 octobre 2010 entre la Banque et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en sa qualité d'administrateur fiduciaire du GAFSP (l'« Accord de transfert ») ; et (iii) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADB/BD/WP/2024/112/Approbation (le « Rapport d'évaluation ») ;

RAPPELANT QUE :

- (i) le Fonds fiduciaire du GAFSP a été établi pour financer les projets appuyant les plans de stratégie nationaux et régionaux ciblant l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement ; et
- (ii) selon l'Accord de transfert, la Banque a été désignée comme l'une des Entités de supervision du Fonds fiduciaire du GAFSP ;

CONSIDERANT :

- (i) que le 23 juin 2022, le Comité de pilotage du GAFSP a approuvé l'octroi d'un don à la République Islamique de Mauritanie sur les ressources du Fonds fiduciaire du GAFSP, d'un montant n'excédant pas dix-sept millions de dollars des Etats-Unis (17 000 000 USD), pour le financement d'une partie des coûts du Projet de promotion de chaînes de valeurs agricoles sensibles au genre et de l'entrepreneuriat féminin en soutien au Programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PCVASGEF-PATAM) (le « Projet ») ; et
- (ii) la lettre d'engagement du 11 juin 2024 émise par la BIRD en sa qualité d'administrateur fiduciaire du Fonds fiduciaire du GAFSP, d'un montant de dix-sept millions de dollars des Etats-Unis (17 000 000 USD), en faveur de la Banque pour la mise en œuvre du Projet;

DECIDE ce qui suit :

1. de consentir à la République Islamique de Mauritanie (le « Donataire »), sur les ressources approuvées par le Fonds fiduciaire du GAFSP, un don d'un montant n'excédant pas dix-sept millions de dollars des Etats-Unis (17 000 000 USD) (le « Don ») pour le financement d'une partie des coûts du Projet ;

2. d'autoriser le Président à conclure un accord de don entre la Banque, en sa qualité d'Entité de supervision du fonds fiduciaire du GAFSP et le Donataire (l' « Accord de don), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions standards applicables aux dons octroyés par la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement sur les ressources de divers fonds, l'Accord de transfert et le Rapport d'évaluation ;
3. le Président peut annuler le Don si l'Accord de don n'est pas signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du Don par ce Conseil ; et
4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.